

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

(Solvency and Financial condition report of SFCR)

Passage en :

- Comité de direction : 24/03/2026
- Comité des Risques : 01/04/2026
- Conseil d'Administration : 23/04/2026

1	SYNTHESE.....	4
1.1	Introduction	4
1.2	Evénements importants au cours de la période	4
1.3	Prestations	5
1.4	Solvabilité.....	5
1.5	Système de gouvernance	6
1.6	Profil de risque	6
2	ACTIVITES ET PRESTATIONS	8
2.1	Activités.....	8
2.2	Résultat technique	10
2.3	Résultats de placements	11
2.4	Autres informations	12
3	système DE GOUVERNANCE	13
3.1	STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET PARTICIPATION.....	13
3.2	Expertise professionnelle et fiabilité, fonctions et opérations externes avec les dirigeants	18
3.3	Système de gestion des risques, ORSA et fonction de gestion des risques.....	18
3.4	Fonction de compliance	23
3.5	Fonction d’audit interne	24
3.6	Fonction actuarielle.....	25
3.7	Politique de sous-traitance	26
4	Profil de risques	27
4.1	Risque de souscription vie :.....	28
4.2	Risques de marché	29
4.3	Risque de défaut de contrepartie	31
4.4	Risque de liquidité.....	31
4.5	Risque opérationnel	31
4.6	Autres risques matériels	32
4.7	Autres informations	33
5	Valorisation a des fins de solvabilité.....	34
5.1	Actifs.....	34
5.2	Provisions techniques	37
5.3	Autres passifs	39
5.4	Méthodes alternatives d’évaluation	40
5.5	Autres informations	40
6	Gestion du capital	41
6.1	Fonds propres	41
6.2	Capital de solvabilité requis (SCR) et Capital minimum requis (MCR)	44

6.3 Informations complémentaires.....	45
---------------------------------------	----

1 SYNTHÈSE

1.1 Introduction

Curalia est une compagnie d'assurance, sous forme d'association d'assurances mutuelles, opérant uniquement en Belgique, agréée et contrôlée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et par la FSMA.

L'activité principale de Curalia consiste à proposer des produits d'assurance-vie de la branche 21 aux prestataires de soin en Belgique. L'objectif de Curalia est de répartir les résultats entre les membres. La filiale de courtage de Curalia, Curalia Brokers, propose des produits d'assurance non-vie aux prestataires de soins.

1.2 Événements importants au cours de la période

2025 a été l'occasion pour Curalia de renforcer une des bases de son activité, composante essentielle de son ADN : le lien avec les associations professionnelles de prestataires de soins. Si les unions professionnelles pharmaceutiques sont à l'origine de la création de Curalia en 1968, Curalia assume aujourd'hui – indépendamment des liens statutaires – un rôle plus large. L'organisation soutient diverses professions de soins dans leur développement au sein d'une société en constante évolution.

Club Curalia, lancé en 2025 et comptant désormais 55.000 membres, s'inscrit dans cette démarche. Nous créons un espace où les prestataires de soins peuvent apprendre, s'inspirer et échanger leurs expériences. Les soirées d'information consacrées notamment à la réglementation de la répartition, à l'entrepreneuriat et à la gestion de cabinet démontrent que notre rôle dépasse le seul cadre de l'assurance : nous souhaitons accompagner les prestataires de soins tout au long de leur parcours, depuis leurs premiers pas jusqu'après leur retraite.

Avec le lancement de Shift 27 en 2024, notre plan de transformation commerciale, nous avons enclenché une nouvelle dynamique de croissance. Ce plan marque non seulement un recentrage sur la croissance, mais aussi notre évolution vers un modèle dans lequel nous accompagnons les prestataires de soins tout au long de leur carrière. En 2025, nous avons franchi des étapes concrètes en ce sens. Notre encaissement a atteint 43,1 millions d'euros.

De nouvelles initiatives commencent également à porter leurs fruits. Ainsi, nous avons lancé CurInvest21, notre solution d'investissement de branche 21, qui a apporté une contribution significative à l'encaissement dès sa première année. Parallèlement, grâce au succès de la commercialisation de solutions de branche 23 via Curalia Brokers, nous constatons que de plus en plus de prestataires de soins nous font confiance pour la gestion et l'investissement de leur capital.

Via Curalia Brokers, les membres trouvent également plus facilement des solutions mieux adaptées à leur situation professionnelle spécifique. À cet égard, Pharma Protect, notre assurance package spécifiquement conçue pour les pharmacies, a connu une forte croissance.

Cette dynamique commerciale repose sur une structure financière saine. Notre base de capital est solide et nous permet d'honorer nos engagements à long terme avec confiance. Le ratio de solvabilité de Curalia a atteint en 2025 un niveau supérieur à 200 %, ce qui correspond à une capitalisation offrant une marge

confortable au-dessus des exigences réglementaires.

Outre une base de capital robuste, la cybersécurité constitue également un pilier essentiel de notre gestion des risques. Au cours de l'année écoulée, nous avons intensifié nos efforts afin de renforcer notamment la sécurité de notre infrastructure. Nous avons accru notre résilience face aux cyberattaques grâce à des investissements ciblés et à une évaluation continue de nos processus de sécurité.

Nous poursuivons également nos efforts en matière de durabilité, qui constitue un pilier structurel de notre fonctionnement, avec une attention particulière portée à la dimension écologique. Ainsi, nous avons déjà investi dans des panneaux solaires pour nos bureaux, poursuivi l'électrification de notre flotte automobile (dont la moitié est désormais électrique) et encouragé une utilisation plus responsable des ressources, notamment en limitant la consommation de papier. À l'avenir, nous continuerons dans cette voie. Par des investissements ciblés, nous entendons améliorer la durabilité de notre bâtiment et évoluer vers un niveau BREEAM supérieur, ce qui contribuera également à une réduction supplémentaire de notre consommation énergétique.

Enfin, l'année 2025 a également été marquée par un élément particulier. La Cour de cassation a donné raison à Curalia dans la procédure judiciaire relative à la déductibilité de la « provision clignotant ». Conformément à la politique prudente et prévoyante de Curalia, le Conseil d'administration a décidé d'affecter le bénéfice résultant de cette décision au fonds destiné aux dotations futures.

1.3 Prestations

Les résultats de l'entreprise sont repris au chapitre 2.

Les résultats de l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent des comptes annuels statutaires font apparaître un bénéfice de 1,8 million d'EUR (1,8million d'EUR en 2024). Ce résultat tient compte de l'attribution d'une participation bénéficiaire sur les contrats CuraNova, épargne pension et contrats d'épargne à long terme. Pour les contrats CuraNova actifs¹, une participation bénéficiaire de 1,1 % a été attribuée en plus du taux d'intérêt net de 1% sur les réserves et de 3,50 % sur les primes versées en 2025, de sorte que le rendement net soit de minimum 2,10 %.

Après attribution de la participation bénéficiaire aux contrats d'épargne-pension, et d'épargne à long terme, le rendement total de ces contrats pour 2025 sera également de minimum 2,10 %.

Les fonds propres de la société, y compris les emprunts subordonnés, s'élèvent à 58,0 millions EUR au 31 décembre 2025 (56,2 millions au 31/12/2024). Le fonds pour dotations futures a été augmenté de 8,4 millions et s'élève à 13,0 millions d'EUR au 31/12/2025.

1.4 Solvabilité

La compagnie utilise la formule standard de Solvency II pour calculer les ratios de Solvabilité (SCR/MCR)

¹ Un contrat actif est un contrat sur lequel au moins 200 euros ont été versés au cours des 24 derniers mois. Les contrats ayant le même traitement fiscal sont regroupés.

résultant de ses activités.

Le tableau suivant reprend le ratio de solvabilité au 31/12/2025 et l'évolution depuis l'année précédente :

	Q4 2024	Q4 2025
Solvency Ratio	166,4%	202,6%
Own Funds	90,1	107,5
SCR	54,1	53,0

Les Own Funds, ou fonds propres disponibles, représentent l'ensemble des ressources financières dont dispose Curalia pour absorber d'éventuelles pertes. Ces fonds propres garantissent la solidité financière de Curalia afin de pouvoir protéger ses engagements envers ses assurés et partenaires.

Le SCR (Solvency Capital Requirement) correspond aux fonds propres requis pour pouvoir faire face aux risques auxquels l'entreprise est exposée en cas de scénario défavorable significatif.

Le ratio de solvabilité, qui compare les Owns Funds au SCR, doit strictement être supérieur à 100%. Un ratio supérieur à 100% signifie que l'entreprise dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir le capital réglementaire exigé. Plus ce ratio est élevé, plus la situation financière de l'entreprise est considérée comme solide et sécurisée.

Le calcul du profil de risque ainsi que celui du SCR sont intégrés et présentés de manière détaillée en section 4, consacrée au profil de risque.

La valorisation des actifs et des passifs dans le cadre de Solvency II est présentée au chapitre 5 « Valorisation a des fins de solvabilité ».

La gestion du capital incluant les fonds propres, le capital de solvabilité requis et le capital minimum requis est détaillée au chapitre 6, « Gestion du capital ».

1.5 Système de gouvernance

Curalia dispose d'un système de gouvernance adapté à la taille et à la complexité de l'entreprise. Le conseil d'administration détermine la stratégie globale de l'entreprise ainsi que la politique de risques et supervise le comité de direction. Le comité de direction est en charge des opérations quotidiennes de Curalia.

Pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions, plusieurs comités ont été créés au sein du conseil d'administration : le comité des risques, le comité stratégique, le comité d'investissement ainsi que le comité de nomination et rémunération.

Compte tenu de la taille de l'organisation, le conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité d'audit. Les tâches assignées au comité d'audit sont exécutées par le conseil d'administration dans son ensemble. Il existe par ailleurs quatre fonctions de contrôle indépendantes : la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de conformité (compliance) et la fonction d'audit interne.

1.6 Profil de risque

Les principaux risques matériels auxquels Curalia est exposée selon la formule standard en Solvency 2 :

- Le risque de marché et en particulier
 - ✓ Le risque de taux
 - ✓ Le risque de spread

- ✓ Le risque sur actions
- ✓ Le risque immobilier
- Le risque de souscription vie et en particulier
 - ✓ Le risque de rachat massif
 - ✓ Le risque de frais

Les autres risques matériels potentiels non inclus dans la formule standard de Solvency 2 sont :

- ✓ Les risques opérationnels
- ✓ Les risques légaux et de non-conformité.

Tous les risques sont décrits et évalués de manière détaillée au chapitre 4. Profil de risques.

2 ACTIVITES ET PRESTATIONS

2.1 Activités

La mission établie par le conseil d'administration pour Curalia est la suivante :

« Nous créons des relations pour la vie. Curalia aide les prestataires de soins en leur fournissant des conseils proactifs ainsi que des produits et des services sur mesure dans le domaine de l'assurance et de la constitution de pension à chaque étape de la vie. Nous les protégeons aujourd'hui et les aidons à construire leur avenir ».

L'activité de Curalia est de proposer des produits d'assurance-vie de la branche 21 aux prestataires de soin en Belgique. Le but de Curalia est de répartir ses résultats entre ses membres. Par l'intermédiaire de sa filiale de courtage, Curalia Brokers, Curalia propose également des produits d'assurance non-vie et, depuis peu, des produits de la branche 23 aux prestataires de soins.

2.1.1 Nom et forme juridique

Nom : Curalia

Forme juridique : Association d'assurances mutuelles

Adresse : Rue des Deux Églises 33, 1000 Bruxelles

2.1.2 Autorité de surveillance

BNB :

- Avenue de Berlaimont 3, 1000 Bruxelles
- Tél : +32 2 221 21 11
- Responsable de dossier : Monsieur Y. Louis

FSMA :

- Rue du Congrès 12, 1000 Bruxelles

2.1.3 Auditeur externe

Deloitte Réviseurs d'entreprise

- Représentés par Bianca Chang
- Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem
- Tel +32 2 800 21 46

2.1.4 Détenteurs de participations qualifiées² dans Curalia

Le fonds de la société s'élève à 850.000 EUR. Les associations professionnelles Axxon et Pharmacy Brussels détiennent plus de 10% du fonds de l'association.

2.1.5 Branches d'assurance et périmètre géographique

Curalia vend exclusivement des produits d'assurance vie de la branche 21 en Belgique. Par l'intermédiaire de sa filiale Curalia Brokers SA, courtier en assurances agréé sous le numéro 42573, Curalia propose aussi

² La détention dans une société, directement ou indirectement, d'au moins 10% du capital ou des droits de vote, ou d'un pourcentage permettant d'exercer une influence notable sur les activités de cette société

des assurances risques divers ainsi que des assurances vie Branche 23 à ses membres.

2.1.6 Événements importants pour l'activité ou autres durant la période déclarable

2025 a été l'occasion pour Curalia de renforcer une des bases de son activité, composante essentielle de son ADN : le lien avec les associations professionnelles de prestataires de soins. Si les unions professionnelles pharmaceutiques sont à l'origine de la création de Curalia en 1968, Curalia est là, en dehors des liens statutaires, pour aider les différentes professions à évoluer dans une société en changement permanent en prenant en charge les conséquences de cette évolution dans les domaines assurances et pension. La connaissance de la réalité vécue par les professionnels de santé est un point crucial à ce niveau.

Club Curalia, lancé en 2025, s'intègre dans cette approche. Qu'il s'agisse de formations destinées à des kinésithérapeutes de développer une expertise particulière ou de séances interactives avec une juriste experte en la matière sur la répartition des officines, ces moments permettent aux prestataires de soins de réaliser que l'apport de Curalia ne se limite pas à la souscription de contrats d'assurance : Curalia est là pour accompagner les prestataires tout au long de leur carrière : de leur diplôme jusqu'après leur départ à la pension.

En 2025, Curalia a étendu son offre au niveau investissements avec le lancement de CurInvest21, qui permet aux membres d'investir avec la garantie de rendement de la branche 21. Cette diversification est un des éléments qui soutiennent la croissance de Curalia.

La Cour de cassation a donné raison à Curalia en 2025 dans l'affaire relative à la déductibilité de la provision « clignotant ». Par conséquent, des impôts qui ne sont plus dus ainsi que des impôts à récupérer, pour un montant de 8,8 millions d'euros, ont pu être comptabilisés dans le résultat de l'exercice 2025. Ceci a permis d'augmenter le fonds pour dotations futurs de 8,4 millions d'euros qui sert de tampon contre les perturbations des marchés financiers.

Les résultats (en milliers d'euros) ont évolué comme suit :

	2025	2024	2023
Résultat technique assurance	-14.505	-13.474	-9.623
Résultat des placements	16.901	16.440	10.866
Modification du fonds pour allocations futures	-8.400	-1.300	0
Autres coûts/coûts	-113	-107	238
Frais exceptionnels	-871	211	0
Impôts	8.814	-5	-4
Résultat de l'exercice	1.826	1.765	1.477

Le résultat après impôts, tel qu'il ressort des comptes annuels statutaires, s'élève à 1,8 million d'euros. Pour les contrats CuraNova actifs³, une participation bénéficiaire de 1,1 % a été attribuée en plus du taux d'intérêt net de 1% sur les réserves et de 3,50 % sur les primes versées en 2025, de sorte que le rendement net soit de minimum 2,10 %.

Après attribution de la participation bénéficiaire aux contrats d'épargne-pension, et d'épargne à long terme, le rendement total de ces contrats pour 2025 sera également de minimum 2,10 %.

8,4 millions d'Euros sera ajouté au fonds pour les attributions futures, ce qui portera le total à 13,0 millions

³ Un contrat actif est un contrat sur lequel au moins 200 euros ont été versés au cours des 24 derniers mois. Les contrats ayant le même traitement fiscal sont regroupés.

d'euros au 31/12/2025.

Le résultat de l'exercice a été ajouté aux fonds propres, ce qui fait que les fonds propres statutaires avec l'emprunt subordonné au 31 décembre 2025 s'élèvent à 58,0 millions d'Euros (56,2 millions d'euros au 31/12/2024).

2.2 Résultat technique

Le résultat technique (en milliers d'euros) est ventilé comme suit :

	2025	2024	2023
Primes brutes	43.312	42.146	38.525
Charge des sinistres	-11.401	-30.869	-24.690
Changement de la provision vie	-36.108	-16.222	-16.445
Charges d'exploitation	-9.936	-8.317	-6.509
Résultat de réassurance	-372	-212	-504
Résultat technique assurance	-14.505	-13.474	-9.623

Le total de l'encaissement a augmenté de 3% en raison d'une hausse tant des primes versées par l'INAMI que celles versées par les membres. Cette évolution des primes INAMI se retrouve dans toutes les professions à l'exception malheureusement des infirmières qui sont de plus en plus nombreuses à dépasser la limite de prestations maximum autorisée et perdent ainsi le droit à la prime du statut social.

Le nombre de membres qui ont contribué personnellement à la constitution de leur pension complémentaire a connu la croissance la plus élevée depuis 2011. L'origine de cette évolution est sans doute en partie liée aux mesures restrictives prises par les autorités au niveau de la pension légale. Les prestataires de soins réagissent face à ces annonces en prenant en main leur propre futur grâce aux solutions proposées par Curalia.

L'encaissement a aussi été positivement influencé par la souscription du nouveau produit d'investissement CurInvest21. La proposition de ce nouveau type de produit concrétise la volonté de Curalia de proposer un panel complet de produits dans les domaines assurances, pension et maintenant investissements.

Les versements aux membres ont très nettement diminué par rapport à 2024 (-19,5 M EUR) en raison de report de l'âge de la pension légale. Cette mesure, décidée en 2015, est entrée en vigueur en 2025 et concernait les membres nés en 1960 dont l'âge de pension légale était reporté de 65 à 66 ans. Comme les contrats de pension du 2ème pilier doivent être clôturés à l'âge de la pension légale, le report de 65 à 66 ans a eu un impact important sur les montants versés aux membres. Cependant, nous avons constaté qu'environ 30% des membres dont l'âge de la pension légale aurait dû être retardé ont pris quand même pris leur pension – anticipée - en 2025.

La variation des provisions techniques Vie s'élève à -36k contre -16k l'année précédente, ce qui traduit une augmentation plus marquée des provisions techniques Vie. Cette variation résulte de la combinaison des primes encaissées, des prestations sur contrats de pension et des attributions d'intérêts. Le montant plus importante cette année s'explique principalement par des versements aux membres inférieures à celles de l'an dernier, comme indiqué ci-dessus. Par ailleurs, une attribution d'intérêts plus élevée y contribue également, en ligne avec un rendement total porté à 2,1 % contre 1,8 % l'année précédente.

L'augmentation des frais d'exploitation est due en grande partie au renforcement des équipes et le redéploiement commercial qui s'est étalé sur les années 2024 et 2025. L'amortissement des

investissements IT réalisés les années précédentes et le renforcement de notre infrastructure informatique en termes de résilience et de disponibilité, en collaboration avec un partenaire externe ont aussi contribué à la hausse des frais d'exploitation.

2.3 Résultats de placements

L'année 2025 s'est clôturée avec un résultat financier de 16,9 millions, soit 0,5 millions de plus que le résultat financier de 2024.

	2025	2024	2023
Résultat des placements	16.901	16.440	10.867

revenus nets récurrents	16.888	18.813	12.365
obligations	5.871	4.560	3.692
actions	1.845	2.547	1.775
fonds de placement	5.589	7.789	4.171
immeubles (amortissements inclus)	322	676	795
prêts et avances sur polices	3.137	2.954	2.700
instruments financiers	0	122	-948
rémunérations des administrateurs	150	165	180
différences de change	-26	-1	0
frais de gestion des placements	-849	-1.000	-870
intérêts des prêts subordonnés et autres	-447	-596	-557
plus/minus-values non réalisées	-2.155	-1.733	-133
actions	-1.084	-54	108
obligations	106	216	-221
fonds de placements	-447	-1.174	-392
immeubles	0	-600	120
prêts et avances sur polices	-729	-121	38
instruments financiers	0	0	214
plus/moins values réalisées	3.463	956	63
obligation	-175	-1.333	-1.419
actions	3.503	1.144	1.406
fonds de placements	135	1.145	75
immeubles	0	0	0
créances	0	0	0

Les produits récurrents des placements sont restés au même niveau que l'année précédente. Les revenus issus des fonds d'investissement sont inférieurs à ceux de 2024, année au cours de laquelle un dividende exceptionnel avait été perçu à la suite de la liquidation d'un fonds. La baisse des dividendes d'actions a toutefois été largement compensée par des plus-values réalisées sur la vente d'actions.

En 2025, des réductions de valeur ont été comptabilisées sur certains immeubles (détenus via des sociétés) ainsi que sur une participation ayant cessé ses activités.

Le rendement comptable est resté stable en 2025 à 2,5 %.

2.4 Autres informations

Curalia a toujours contesté le caractère imposable de la réserve « clignotante ». Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de constituer des réserves 'clignotantes' supplémentaires, Curalia a fait valoir que celles-ci étaient déductibles fiscalement. En première instance, Curalia avait été suivie par le tribunal de Bruxelles dans son jugement du 16 janvier 2016. L'administration fiscale avait fait appel de cette décision le 17 février 2019. La Cour d'appel a confirmé le premier jugement et a rejeté l'appel dans son arrêt du 1er juin 2021. L'administration fiscale a engagé une procédure en cassation en novembre 2021. Au premier trimestre 2025, la Cour de cassation s'est prononcée en faveur de Curalia. Cela a permis d'inclure dans le résultat de 2025 les impôts qui n'étaient plus dus ainsi que les impôts à récupérer.

3 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1 STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET PARTICIPATION

3.1.1 Organes de l'entreprise

Le Conseil d'administration détermine la stratégie globale de l'entreprise ainsi que la politique de risque, la politique d'intégrité et exerce un contrôle sur le comité de direction. Le comité de direction est responsable des opérations quotidiennes de Curalia

Afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, plusieurs comités ont été constitués au sein du conseil d'administration.

A cela s'ajoutent 4 fonctions de contrôle indépendantes.

3.1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a la responsabilité finale de Curalia.

Le conseil d'administration remplit entre autres les tâches suivantes :

Stratégie :

- Détermination de la stratégie globale de l'entreprise,
- Détermination des objectifs et des valeurs de l'entreprise ;
- Validation des principales politiques et du reporting.

Gestion des risques/Intégrité

- Déterminer la gestion du risque y compris l'appétit au risque et les limites globales de la tolérance au risque ;
- Approuver la politique globale de gestion du risque, et les politiques principales en matière de gestion des risques ;
- Prendre des décisions stratégiques sur la gestion des risques et être étroitement lié à la supervision du développement du profil de risque, entre autres, sur base des informations fournies par le comité des risques ;
- Déterminer la politique d'intégrité.

Supervision

- Superviser les activités et en particulier sur le comité de direction et sur le respect de la politique de risque ;
- Évaluer au moins une fois par an l'efficacité du système de gouvernance et déterminer si les quatre fonctions de contrôle indépendantes sont effectuées correctement et veiller à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour remédier à tout manquement ;
- Déterminer quelles sont les mesures à prendre suite aux conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller à ce que ces mesures soient mises en œuvre ;
- Déterminer au moins une fois par an si l'établissement dispose d'un contrôle interne efficace en ce qui concerne la fiabilité du processus d'information financière ;
- Les administrateurs non exécutifs évaluent régulièrement l'interaction avec les administrateurs exécutifs.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration de Curalia a été modifié en juin 2024 suite à la modification des statuts et approuvé par le Conseil d'Administration le 20 juin 2024.

3.1.3 Comité de Direction

Le comité de direction est responsable pour :

- La direction concrète des activités de Curalia
- La mise en œuvre de la stratégie et du système de gestion des risques
- La mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle
- Le reporting au conseil d'administration, à la FSMA et à la BNB.

Il y a une répartition des tâches entre les différents membres :

- Chief Executive Officer
- Chief Commercial Officer
- Chief Risk Officer
- Chief Financial Officer
- Chief Operating Officer

3.1.4 Le Bureau

Le bureau prépare les délibérations du Conseil d'Administration. Ce n'est pas un organe décisionnel et il ne peut pas prendre la place du Conseil d'Administration ni du Comité de Direction.

3.1.5 Comités

Les comités suivants ont été établis au sein du conseil d'administration : le comité de risques, le comité stratégique, le comité d'investissement et le comité de nomination et de rémunération.

Compte tenu de la taille de l'association, le conseil d'administration a décidé de ne pas créer de comité d'audit. Les tâches attribuées au comité d'audit sont exécutées par le conseil d'administration dans son ensemble. Cette décision est conforme à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. En vertu de l'article 52, § 1 de la loi précitée, Curalia n'est pas tenue de créer de tels comités, car Curalia ne remplit pas deux des trois conditions. Par exemple, Curalia compte moins de 250 salariés et son résultat net est inférieur à 50.000.000.

Le comité de risques et le comité d'investissement se réunissent au moins une fois par an pour discuter des décisions stratégiques liées à l'ALM (Assets & Liabilities Management) et superviser la mise en œuvre de la politique de gestion ALM (étude ALM, analyses des flux de trésorerie, hypothèses utilisées à cette fin).

3.1.5.1 Comité de risques

La mission du comité de risques consiste à conseiller et informer le Conseil d'Administration au sujet de la stratégie des risques et le bon fonctionnement de la fonction de gestion des risques et de compliance. Le comité de risques doit permettre au conseil d'administration de se faire une opinion sur l'efficacité du système de gestion des risques et de la compliance mis en place par le comité de direction.

Cela concerne plus particulièrement les tâches suivantes :

- Fournir des conseils au conseil d'administration sur tous les aspects liés à la stratégie des risques actuels et futurs et à la tolérance au risque ;

- Aider le conseil d'administration dans la supervision sur la poursuite de l'application de cette stratégie par le comité de direction ;
- Evaluer l'adéquation de l'organisation, des ressources et des compétences pour l'identification, la mesure, la gestion et la communication des principaux risques ;
- Evaluer l'adéquation des procédures de suivi et de gestion des risques ;
- Entendre le Chief Risk Officer, fournir un avis au conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques ;
- Évaluer la pertinence de l'organisation et des ressources disponibles pour remplir correctement la fonction de compliance ;
- Évaluer l'adéquation des procédures pour obtenir une gestion conforme ;
- Entendre le Compliance Officer, prodiguer des conseils au Conseil d'administration sur l'organisation des domaines dans la sphère de la compliance

3.1.5.2 Comité stratégique

Le comité stratégique a pour objectif d'assister le Conseil d'Administration dans ses décisions stratégiques générales. Il ne rapporte qu'au Conseil d'Administration et lui fait régulièrement rapport.

3.1.5.3 Comité d'investissement

L'objectif du comité d'investissement est d'aider le conseil d'administration dans ses décisions stratégiques concernant le portefeuille d'investissements. Il rend compte (ou rapporte) exclusivement au conseil d'administration et fait régulièrement rapport.

Les tâches du comité comprennent, entre autres :

- Fournir des avis au Conseil d'administration concernant l'allocation stratégique des actifs
- Assurer le suivi, via des rapports, de la mise en œuvre de la stratégie
- Assurer le suivi du rendement et du risque (SCR) du portefeuille de placements, en lien avec les engagements de Curalia, et en rendre compte au Conseil d'administration
- Conseiller de nouveaux investissements (projets immobiliers, classe d'actifs, ...) au conseil d'administration ;
- Conseiller le conseil d'administration à propos de la politique d'investissements ;

ALM-comité

Le comité des risques ainsi que le comité d'investissement se réunissent au minimum une fois par an afin de siéger en tant que comité ALM (Asset & Liability Management). Ce comité a pour mission de fournir des avis au Conseil d'Administration concernant les décisions stratégiques en matière d'ALM et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique ALM (étude ALM, analyses de flux de trésorerie, hypothèses utilisées à cet effet).

3.1.5.4 Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération assume les tâches suivantes :

- Conseiller le conseil d'administration sur la politique de rémunération de Curalia et sur le montant de la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction ;
- Préparation des décisions en matière de rémunération, en particulier celles qui ont des implications pour les risques et la gestion des risques de l'entreprise et pour lesquels le conseil d'administration doit se prononcer ;
- Assurer une supervision directe sur la rémunération des personnes qui exercent une fonction de

- contrôle indépendante ;
- Conseiller le conseil d'administration sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes sur base de critères déterminés par le conseil et conformément aux lignes directrices établies par les organismes de supervision ;
- Organisation de la formation dans le cadre de la politique Fit & Proper ;
- Surveillance sur l'application du principe Fit & Proper.

3.1.6 Rémunération

3.1.6.1 Politique de rémunération et pratiques de rémunération

3.1.6.1.1 Généralités

Curalia a une politique de rémunération en ligne avec le marché. Ce point est essentiel pour attirer et retenir les bonnes personnes. La politique de rémunération vise à stimuler le bon comportement de nos employés et à récompenser les bonnes performances.

3.1.6.1.2 Administrateurs exécutifs

La rémunération globale de la direction est déterminée par le conseil d'administration, après consultation du président du comité de direction et du comité de nomination et de rémunération.

Cette rémunération globale vaut pour toutes les fonctions exercées par les membres du comité de direction au sein de l'association ainsi qu'au sein des sociétés dans lesquelles l'association détient une participation.

La répartition de la rémunération globale entre les membres de la direction se fait par le président du comité de direction en consultation avec le comité de nomination et de rémunération. Il tient compte de la fonction, de l'expérience et des données du marché. La rémunération du président du comité de direction est fixée par le comité de nomination et de rémunération.

Les rémunérations accordées aux membres du Comité de direction ne dépendent pas des résultats de l'association.

3.1.6.1.3 Administrateurs non-exécutifs

L'assemblée générale fixe le montant total de la rémunération des administrateurs représentants des membres et des administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration détermine la rémunération fixe par séance par administrateur. Pour les administrateurs président des comités, le Conseil d'administration détermine une rémunération annuelle fixe.

La compensation pour des missions spéciales des administrateurs, est déterminée, par mission, par le conseil d'administration et suivant l'avis du comité de nomination et rémunération.

3.1.6.1.4 Personnel

Chez Curalia, les lignes directrices en matière de politique de rémunération sont les minimums barémiques de la commission paritaire 306.

La direction décide d'éventuelles augmentations de salaire des membres du personnel en fonction de leurs performances individuelles. Le comité de nomination et de rémunération contrôle régulièrement le niveau général des salaires des membres du personnel et conseille le Conseil d'Administration en particulier sur la rémunération des membres du comité de direction.

Les composantes de la rémunération variable sont définies de manière stricte et suivent les lignes directrices prescrites par la commission paritaire.

La RH Officer est impliquée dans la mise en place de la politique de rémunération.

3.1.6.2 Informations relatives aux critères de performance individuels et collectifs sur base desquels sont appliqués les éléments de rémunération variable

Depuis 2022, Curalia met en œuvre une politique de rémunération variable pour les salariés non-membres du comité de direction. Cette rémunération variable est liée à des objectifs prédéterminés. Des normes de qualité sont liées à ces objectifs. Nous veillons à ce que la stratégie de rémunération variable n'entraîne pas de comportements inappropriés ou de récompenses excessives. Elle doit inciter nos employés à contribuer à la réalisation des objectifs de l'entreprise en fournissant les meilleurs services de conseil possibles à nos membres. La direction mène un entretien d'évaluation individuel et annuel avec chaque employé. L'évolution de ses performances est discutée et évaluée au cours de cet entretien. En fonction de l'évaluation des performances et de la réalisation d'objectifs prédéterminés, la direction attribue un bonus. Lors de l'évaluation des performances, outre la réalisation des objectifs, les compétences acquises par le membre du personnel, son engagement et son sens des responsabilités sont pris en compte. Le respect des procédures et l'esprit d'équipe jouent également un rôle dans l'évaluation.

En plus de cette forme de bonus, il a été décidé au cours de l'année 2023 de soumettre un CCT90 supplémentaire. Des objectifs collectifs à l'échelle de l'entreprise ont été fixés à cet effet. Cette façon de travailler sera poursuivie en 2026 avec des objectifs collectifs.

3.1.6.3 Régime de pension complémentaire

Pour tous les membres du personnel, il existe une assurance groupe de type cotisation fixe souscrite dans le cadre de la pension complémentaire.

Le taux de cotisation pour les membres du comité de direction et pour les responsables des fonctions de contrôle indépendant est identique à celui qui est appliqué aux autres membres du personnel.

3.1.7 Membres

3.1.7.1 Membres effectifs et membres ordinaires

Curalia est une association d'assurance mutuelle fondée en 1968 par les associations professionnelles de pharmaciens, rejointes ensuite (en 2003) par l'association des kinésithérapeutes. Ces membres effectifs (anciennement « fondateurs ») ont versé des cotisations représentant le fonds social de l'association. Les certificats d'adhésion détenus par les membres effectifs sont divisés en deux catégories comme suit :

- Catégorie A : attribuée aux membres effectifs représentant les pharmaciens
- Catégorie B : attribuée aux membres effectifs représentant les autres prestataires de soins.

De plus, l'association compte les membres ordinaires. Le membre ordinaire est toute personne physique ou juridique qui souscrit un contrat individuel chez Curalia.

L'association prévient la Banque Nationale de Belgique de toute entrée ou sortie d'un membre effectif.

Curalia n'a pas connaissance d'accords entre les membres effectifs concernant Curalia ("Convention de membres").

3.1.7.2 Membres effectifs qui détiennent une participation qualifiée

Le fonds social de la société est de 850.000 EUR. Les associations professionnelles Axxon et Pharmacy.brussels ont une part de plus de 10% des certificats d'adhésion.

3.2 Expertise professionnelle et fiabilité, fonctions et opérations externes avec les dirigeants

3.2.1 « Fit & Proper »

3.2.1.1 Exigences

Pour l'ensemble des fonctions tombant sous le champ d'application de la loi, les activités précises de la fonction doivent être répertoriées afin de pouvoir déterminer en détail les responsabilités qu'engendre une certaine fonction et quelles connaissances, expériences et compétences sont exigées en particulier. Afin d'assurer la diversité des compétences, des connaissances et de l'expérience appropriée, il est tenu compte des rôles respectifs à attribuer aux différentes personnes.

Le comité de nomination et de rémunération veille à l'exactitude des descriptions des responsabilités et tâches relatives aux administrateurs non-exécutifs et aux administrateurs indépendants et, le cas échéant, propose des adaptations ou compléments au conseil d'administration.

Le comité de nomination et de rémunération s'assure également que les membres du conseil d'administration disposent des qualifications, de l'expérience et des connaissances requises.

Le profil de fonction des membres du comité de direction est établi par le président du comité de direction ; celui des responsables d'une fonction de contrôle indépendante par le comité de direction.

3.2.1.2 Procédure de contrôle

Chaque candidat est tenu de remettre, soit au président du comité de nomination et de rémunération soit, selon la fonction, au président du comité de direction, les documents décrits dans la note de procédure qui attestent de son savoir-faire et sa fiabilité.

Après screening des compétences et de la fiabilité exigées par le responsable précité sur base des documents remis et éventuellement d'un ou plusieurs entretiens, l'information est contrôlée via des références et un candidat peut être amené à participer à des tests effectués par des firmes spécialisées.

La décision de sélection est consignée et motivée par écrit.

Avant leur nomination définitive, la BNB reçoit les informations lui permettant d'apprécier si ces personnes possèdent la fiabilité professionnelle, la compétence et de l'expérience appropriée requises.

Les procédures décrites ci-dessus seront également appliquées aux personnes chargées d'une fonction de contrôle sous-traitée.

Au sein de l'entreprise, Curalia désigne, le cas échéant par fonction clé externalisée, une personne ayant la responsabilité globale de la fonction clé externalisée concernée. Les principes et les procédures décrits ci-dessus sont appliqués dans leur totalité par cette personne responsable.

3.3 Système de gestion des risques, ORSA et fonction de gestion des risques

3.3.1 Système de gestion des risques

Le but du système de gestion des risques est d'identifier et gérer, de manière systématique et organisée, les risques qui pourraient avoir un impact matériel sur les opérations et sur l'objectif stratégique de Curalia.

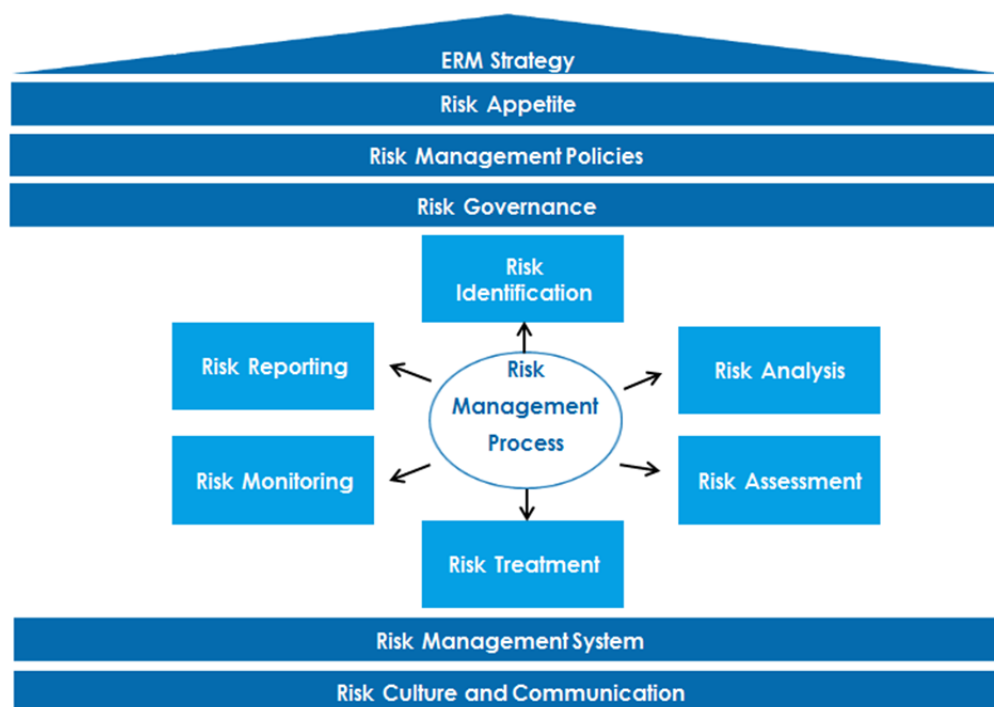
Le système de gestion des risques a aussi pour but d'évaluer les besoins globaux de solvabilité nécessaires pour faire face à ces risques s'ils se réalisent. Le système de gestion des risques est intégré aux processus de décision stratégique et opérationnels de Curalia. Il permet également le suivi de la solvabilité et de la structure financière.

Curalia a mis en place un système de gestion des risques qui vise à s’assurer que les risques sont gérés de manière systématique et organisée en respectant l’appétit au risque tel que défini par le Conseil d’Administration.

Le système de Risk Management de Curalia repose sur les éléments suivants :

- **Risk appetite Statement & Indicators** : Le risk appetite statement est une déclaration des principes généraux en termes de prise de risques dans les catégories de risque principales. Cette déclaration est accompagnée d’une définition claire des indicateurs d’appétit aux risques et de limites pour ces indicateurs.
- **Gouvernance des risques** : il s’agit d’établir une structure organisationnelle efficace en matière de gestion des risques, fondée sur une définition claire des rôles et responsabilités liés aux risques conforme aux attentes réglementaires et légales, ainsi que sur un ensemble de politiques de gestion des risques qui décrit comment les divers risques encourus par la compagnie sont gérés tout en répondant aux exigences réglementaires, notamment relatifs à Solvency 2.
- **Processus et méthodes de gestion des risques** : il s’agit des méthodes, outils et processus qui sont mis en place pour procéder à l’identification, la mesure, la gestion, la surveillance et le reporting récurrent des risques. Ces méthodes et outils sont intégrés dans les processus de décisions et opérationnels de manière à pouvoir efficacement gérer les risques. Le processus ORSA (cf section 3.3.3 « Evaluation interne du risque interne et de la solvabilité (ORSA) ») et les Stress Tests sont des éléments majeurs pour la gestion des risques.
- **Support des métiers** : promouvoir et diffuser la culture du risque à travers des valeurs partagées, dans le but d’améliorer l’efficacité du système de Risk Management. Curalia vise à appliquer une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses activités dans tous les domaines. Une culture de risque vise à être implémentée, par laquelle tout nouveau risque émergent est rapidement identifié et rapporté.

L’approche est illustrée par le schéma suivant :



Il s’agit à la fois d’une approche :

- 1) « Top-down » : le Conseil d'Administration définit la stratégie et les limites dans le cadre des risques.
- 2) « Bottom-up » : le Risk Management Process contient un système de reporting qui permet aux organes de gouvernance, dont le Conseil d'Administration, de recevoir toutes les informations pertinentes en termes de risque.

Les rôles et responsabilités exacts de chaque organe de gestion dans l'implémentation du Risk Management System sont spécifiés dans la section gouvernance de ce document.

La stratégie en matière de Risk Management (gestion des risques) est la responsabilité du conseil d'administration. Il est conseillé dans cette tâche par le « comité des risques ».

3.3.2 Risk Management Function

Le rôle et la place de la Risk Management Function (RMF) sont décrits dans la charte Risk Management

La RMF est responsable de l'implémentation du système de gestion des risques.

La RMF est composée du CRO, d'un Risk Manager et de deux actuaires.

La fonction de gestion des risques rend compte de ses activités et ses conclusions au comité de direction et au comité des risques. Elle a la possibilité de rapporter directement au conseil d'administration.

Les tâches de la fonction de Risk management, comprennent, entre autres :

- Le développement d'un système de gestion des risques et de procédures officielles concernant les limites, la mesure, la surveillance et la communication des risques
- Le soutien du management dans le fonctionnement du système de gestion des risques.
- Monitoring du système de gestion des risques, dont le Risk Appetite et les autres indicateurs de risques
- Conserver une vue d'ensemble pour l'entreprise et une vue agrégée du profil de risque.
- Faire rapport de l'exposition aux risques et conseiller la direction quant aux risques liés à des considérations stratégiques et des décisions importantes
- Identification, évaluation, monitoring et reporting des risques existants ou émergents.
- Coordination des activités de gestion des risques au sein de Curalia
- Analyse des stress et scénarios.
- Faire rapport de ses constatations au conseil d'administration
- Veiller à ce que les principes de gestion de risque soit connus et appliqué par les risk takers

La RMF élabore un programme de travail qui lui permet d'accomplir ses tâches. Ce qui comprend les activités à réaliser, la fréquence et la personne qui les exécutera.

La gestion du risque est intégrée de manière transversale au sein de l'organisation étant donné que chaque département a sa propre approche du risque dans le cadre du développement de ses procédures internes.

3.3.3 Evaluation interne du risque interne et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne du risque et de la solvabilité ou ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) consiste en :

- Un inventaire complet des risques, incluant les risques émergents et de durabilité.
- Le suivi des indicateurs de Risk Appetite et réévaluation de la pertinence des indicateurs.
- Evaluation interne de la solvabilité, incluant l'analyse des risques principaux et la pertinence du ratio de solvabilité selon la formule standard.
- Projeter la solvabilité et les autres indicateurs de Risk Appetite clé sur un horizon de 5 ans

- Dans un scénario base case.
- Dans divers scénarios de stress afin de vérifier la résilience de la compagnie

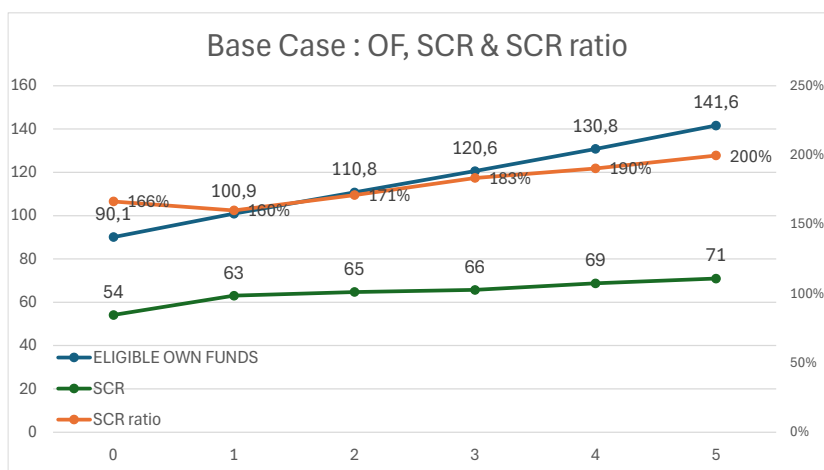
Le processus ORSA est réalisé au moins une fois par an.

L'ORSA le plus récent effectué par Curalia en juin 2025 est basé sur le bilan à fin 2024.

Il a mis en lumière la résilience suffisante de Curalia instantanée et sur un horizon de 5 ans y compris dans divers scénarios de test de résistance :

- Un choc du marché des actions
- Des variations matérielles et durables de la courbe des taux d'intérêt.
- Une augmentation matérielle des écarts (spreads) de crédit aux obligations d'entreprise et d'Etat.
- Une diminution matérielle de la valeur du portefeuille immobilier.
- Une augmentation matérielle des coûts et une inflation élevée.

Le graphique suivant montre l'évolution attendue de la solvabilité dans une perspective à 5 ans.



Notons encore que le ratio de solvabilité de départ de Curalia s'est fortement amélioré depuis l'exercice de l'ORSA (plus de 200% au lieu de 166%).

Dans le cadre de l'ORSA, Curalia tient un inventaire permanent des risques liés à ses activités.

Les risques principaux sont connus et n'ont pas évolué fortement depuis cet ORSA. L'analyse des risques et de la composition du capital de solvabilité montre que les risques de marché sont les plus matériels pour Curalia.

L'ORSA est présenté et validé par le Conseil d'Administration sur conseil du comité des risques.

3.3.4 Système de contrôle interne

3.3.4.1 Objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures qui, sous la responsabilité de la direction de l'entreprise, devraient permettre, avec une assurance raisonnable, que :

- Le fonctionnement de l'entreprise s'effectue de manière ordonnée et prudente avec des objectifs bien définis ;
- Les ressources soient utilisées de manière efficace et économique ;
- Les risques soient connus et contrôlés de manière adéquate afin de protéger le patrimoine ;
- Les informations financières et de gestion soient fiables et intègres ;
- Les lois, règlements et les politiques générales, ainsi que les plans et règlements internes soient respectés.

Les contrôles internes sont introduits afin de réduire les risques identifiés et sont repris dans le memo concernant le contrôle interne. Celui-ci est revu chaque 2 ans (à défaut de grands changements). Il existe toujours une pondération entre l'impact et la probabilité d'un risque et le coût du contrôle de celui-ci. Lors de la mise en place d'un contrôle, les objectifs de contrôle sont pris en compte.

Pour l'information financière (reporting financier) il s'agit de l'exhaustivité, de l'existence, de l'exactitude, de l'évaluation, de la propriété et de la présentation des diverses opérations et la manière dont elles sont traitées.

Les contrôles sont intégrés à tous les niveaux de l'organigramme. Les contrôles sont organisés de manière que la séparation entre la fonction d'exécution et la fonction soit la plus importante possible. Une fonction de back up est également prévue. Les contrôles effectués sont documentés ou mentionnés sur les documents vérifiés. Des procédures écrites existent pour la plupart des activités de Curalia.

Outre sa mission de surveillance, le conseil d'administration a également la responsabilité de stimuler une attitude positive vis-à-vis du contrôle.

3.3.4.2 Responsabilités

Le conseil d'administration examine si l'association dispose d'un système de contrôle interne approprié à la nature des activités et à la taille de l'organisation. Il étudie si l'institution a un contrôle interne efficace en ce qui concerne la fiabilité du processus d'information financière.

En évaluant l'aptitude du contrôle interne, le conseil d'administration utilise les rapports de la direction et de l'auditeur interne.

La tâche du comité de direction est de mettre en place un système de contrôle interne.

En raison de la taille limitée de l'association, l'implication du comité de direction dans les activités quotidiennes est importante. L'organisation a peu de niveaux hiérarchiques de sorte que la distance entre les employés et la direction reste faible, ce qui favorise la communication.

Après chaque mission de l'audit interne, les rapports de l'audit interne sont discutés au sein du comité de direction et, un responsable ainsi qu'un deadline sont désignés afin de mener à bien les recommandations indiquées.

La situation est rapportée au conseil d'administration annuellement.

L'auditeur interne assiste le comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Il évalue indépendamment le fonctionnement, l'efficacité et l'efficacités du contrôle interne.

L'auditeur interne dépend hiérarchiquement directement du président du comité de direction. Chez Curalia, la fonction d'audit interne a, depuis mai 2008, été confiée au service d'audit interne de Ernst & Young.

3.3.4.3 Déclaration des risques identifiés

Le comité de direction et la fonction du Risk management font l'inventaire et l'évaluation des risques au niveau de l'entreprise (assurance, financier, risques opérationnels, risques stratégiques et de réputation).

Une réévaluation des risques est faite en cas de changements ayant un impact sur les risques ou annuellement, à l'occasion de l'ORSA. Cet inventaire est rapporté au Conseil d'administration dans le rapport ORSA.

L'auditeur interne a commencé ses travaux par une analyse des risques qui est mise à jour au moins tous les trois ans. Par ce biais, tous les risques qui pourraient avoir un impact significatif sur la réalisation de l'objectif de Curalia ont d'abord été identifiés, ensuite l'impact et la probabilité du risque sont évalués.

Sur cette base, l'auditeur interne établit le plan d'audit.

3.3.4.4 Monitoring

En raison de la taille limitée de l'entreprise et de l'implication conséquente des membres de la direction dans les activités quotidiennes, celui-ci est tenu au courant des risques et des contrôles existants. Les lacunes éventuelles constatées lors du contrôle interne seront discutées et évaluées au sein du comité de direction. L'identification et l'évaluation des risques au niveau des processus opérationnels ont été documentées. L'évaluation des risques et le contrôle du respect du contrôle interne ont lieu quotidiennement lors de la prise de décisions. En raison de la taille limitée de l'entreprise et du peu de niveaux hiérarchiques, la direction peut réagir rapidement aux conditions changeantes.

Une vérification formelle du respect des contrôles internes est effectuée par l'auditeur interne. Sur base d'une analyse des risques, l'auditeur interne fait un plan pluriannuel et effectue annuellement un ou deux audits afin de tester le fonctionnement des contrôles internes. Chaque année, un audit de suivi des recommandations antérieures est également mené.

Pour chaque mission de contrôle, un rapport est établi qui décrit le but et la portée de l'audit, les contrôles effectués, les constatations et recommandations. Le comité de direction examine ces constatations et y ajoute des commentaires et des éléments d'actions à prendre (avec responsables et délais).

A la suite de ses contrôles, le commissaire fait lui aussi des recommandations pour l'amélioration des contrôles internes.

Le suivi de la mise en œuvre de toutes les recommandations est fait par le comité de direction.

3.3.4.5 Formation, information et communication

Des réunions du personnel sont organisées à intervalles réguliers. Les communications concernant le personnel ou l'entreprise sont faites lors de ces réunions. Il peut s'agir d'actions commerciales, de nouvelles procédures ou de procédures modifiées, de données financières ou commerciales, de modification de la législation ayant un impact sur les activités de Curalia, de changements dans l'organigramme, etc. A intervalles réguliers et en fonction des besoins, le personnel suit des formations internes ou externes.

Divers documents et informations (procédures, Business Continuity Plan) sont mis à disposition du personnel via l'intranet.

Dans un environnement "PME" tel que celui dans lequel Curalia se trouve, une communication efficace peut se faire via des lignes de communication courtes. Les membres du personnel savent qu'à tout moment ils peuvent contacter leur chef de service ou un membre de la direction afin de discuter ou de faire part d'une information.

3.4 Fonction de compliance

La fonction de compliance est chargée de veiller au contrôle du respect de l'intégrité, de la conduite juridique et/ou réglementaire et de l'éthique qui s'applique à Curalia et est chargée d'évaluer l'adéquation des mesures prises par Curalia afin de prévenir toute non-conformité.

Pour mettre en œuvre ce mandat, le responsable de la compliance assume les tâches suivantes :

- Identifier, documenter et évaluer les risques de compliance dans le chef de Curalia ;
- L'inventaire, le suivi permanent et l'interprétation des lois, des règles, des circulaires et directives des autorités de contrôle ayant trait aux risques de compliance ;
- Conseiller la direction et les services opérationnels concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes en ce compris la communication des évolutions en la matière ;

- Le développement et la mise à jour continue d’une politique d’intégrité ;
- Examiner les procédures de conformité, les contrôles et les lignes directrices de Curalia et identifier les lacunes et, le cas échéant, proposer des modifications.
- Assister la direction pour organiser la formation et la sensibilisation du personnel de Curalia sur des sujets liés à la compliance et servir de point de contact pour tous les sujets liés à la conformité ;
- Elaborer un plan d’action annuel.

Dans le cadre du système de gouvernance, le compliance officer exécute les tâches spécifiques suivantes :

- Faire l’inventaire des politiques et veiller à ce que la structure de ces politiques soit conforme aux exigences de la circulaire de gouvernance ;
Assurer la cohérence des différents rapports à la Banque Nationale de Belgique traitant des sujets de gouvernance La fonction de Compliance évalue périodiquement, au minimum une fois par an, le risque de Conformité dans les matières relevant du périmètre de la Compliance, tel que défini dans la circulaire BNB/FSMA sur la Fonction de Compliance.

3.5 Fonction d’audit interne

3.5.1 Tâches et fonctionnement

L’audit interne est une fonction d’évaluation indépendante au sein de l’organisation. Elle met l’accent sur la recherche et l’évaluation du fonctionnement, l’efficacité et l’efficience du contrôle interne, la gestion des risques et le système de gouvernance. L’audit interne aide les membres de l’organisation dans l’exercice de leurs responsabilités et leur fournit à cet égard des analyses, des évaluations, des recommandations, des conseils et des informations sur les activités qui sont examinées.

L’auditeur interne effectue des missions d’audit indépendantes dans toute l’organisation, elles sont enregistrées dans un plan d’audit pluriannuel et mettent l’accent sur les risques importants encourus par Curalia.

Le planning d’audit est établi pour une période de trois ans et est approuvé par le Comité de Direction et le Conseil d’Administration. Le planning d’audit est établi sur base d’une analyse des risques. Dans le plan à long terme, l’attention se porte sur des audits financier, opérationnel, sur la conformité et le management. Le cadre de travail de l’audit couvre l’ensemble des activités de Curalia.

Ce plan pluriannuel se traduira chaque année par un plan annuel qui est à nouveau validé et approuvé par le comité de direction et le conseil d’administration. La planification de l’année tient compte des principales recommandations relatives à l’inventaire des risques et à l’évaluation des risques. Le plan annuel comprend aussi l’audit de suivi des recommandations des audits réalisés précédemment.

Toute autre modification du plan annuel doit être approuvée par le comité de direction et le conseil d’administration.

Pour chaque mission d’audit, un cadre est déterminé, qui est établi en fonction de la nature, des objectifs et des risques du domaine audité. Cette mission d’audit peut être de nature préventive ou “détective”.

Après chaque mission de contrôle, un rapport est établi. Ce rapport écrit est soumis au directeur général en sa qualité d’interlocuteur interne de l’audit interne. Il distribue les rapports aux membres du comité de direction, au responsable du département audité, au président du Conseil d’administration ainsi qu’au commissaire.

Chaque année, un audit de suivi est réalisé sur les recommandations effectuées précédemment.

L'audit interne soumet, au minimum une fois par an, un rapport sur l'état des activités d'audit interne au Conseil d'administration.

Le responsable de l'audit interne sera également tenu de répondre aux exigences légales de rapport, y compris le rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique sur les activités d'audit de l'année écoulée et le plan d'audit pour l'année à venir ainsi que les recommandations de l'audit.

3.5.2 Indépendance

La fonction d'audit interne auprès de Curalia a été confiée depuis le mois de mai 2008 au département d'audit interne d'Ernst & Young.

L'audit interne fonctionne de manière totalement indépendante des activités opérationnelles et n'exerce lui-même aucune fonction opérationnelle ou de gestion.

L'audit interne dispose d'un accès total, libre et sans restriction à toutes les données et à l'ensemble des membres du personnel de l'entreprise. L'auditeur interne dispose également d'un accès libre et illimité au président du Conseil d'administration ou à tout autre membre du conseil d'administration pour mener à bien ses tâches.

3.6 Fonction actuarielle

En tant que fonction de contrôle indépendante, la fonction actuarielle vise à offrir au comité de direction et au Conseil d'Administration une certaine garantie de qualité concernant les calculs actuariels et les hypothèses sous-jacentes. Les tâches de la fonction actuarielle découlent de la législation Solvabilité II et de la législation belge :

- Provisions techniques selon Solvabilité II :
 - ✓ Coordination du calcul des provisions techniques
 - ✓ Vérification des méthodologies utilisées
 - ✓ Vérification de la qualité des données utilisées
 - ✓ Évaluation des meilleures estimations par rapport à l'expérience pratique
 - ✓ Rapport au conseil d'administration et au comité de direction sur la fiabilité et l'adéquation des provisions techniques
- Tâches liées au calcul des provisions techniques sur la base des comptes annuels (normes belges)
 - ✓ Vérification du calcul des provisions techniques, y compris le calcul de la provision flashing light
- Conseil en matière de souscription et de politique tarifaire
- Conseil en matière d'adéquation des traités de réassurance
- Analyse et évaluation de la modélisation des risques pour le calcul du capital requis sous Solvabilité II.
- Emettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que sur le respect de la réglementation en la matière

Le service actuariel effectue ses missions de vérification en collaboration avec les actuaires internes qui lui fournissent les données nécessaires à la vérification.

Au moins une fois par an, la fonction actuarielle établit des rapports documentant la tâche effectuée, les conclusions et, le cas échéant, les recommandations pour améliorer les éventuelles lacunes. Ceux-ci sont soumis au comité de direction et au conseil d'administration

3.7 Politique de sous-traitance

3.7.1 Principe

La sous-traitance est le fait de recourir à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance et exercés de manière récurrente ou continue.

La décision de sous-traiter une activité est toujours soumise pour décision au comité de direction et même au Conseil d'Administration pour les sous-traitances importantes.

La décision est toujours basée sur une analyse approfondie et documentée. Pour chaque sous-traitance (importante ou moins importante), le responsable interne doit montrer au comité de direction qu'une étude suffisante a été réalisée, qu'un sous-traitant proposant un service de qualité adéquat est proposé ainsi que la méthode et la fréquence d'évaluation des performances.

Le choix d'un prestataire de service externe est fait avec vigilance et prudence ; compte-tenu de la situation financière, de la réputation et des capacités techniques et de gestion du prestataire de service. Une proposition de convention écrite avec le sous-traitant doit toujours être établie. Elle est soumise pour approbation aux organes de gestion de Curalia.

L'externalisation des activités ne réduit en aucune façon la responsabilité des organes de gestion de Curalia. Curalia reste le responsable final de ces fonctions et activités et désigne une personne responsable de la surveillance pour toute activité sous-traitée.

Une proposition de convention écrite avec le sous-traitant doit toujours être établie. Elle est soumise pour approbation aux organes de gestion de Curalia.

Des audits doivent pouvoir être effectués sur l'activité importante sous traitée. Une procédure qui autorise le suivi et la possibilité de mettre fin à la sous-traitance en cas de performances insuffisantes doit être établie. Une date de début et de fin de sous-traitance ainsi que la structure des coûts doivent être clairement établies.

Le comité de direction supervise les activités externalisées. Pour ce faire, il vérifie la qualité des prestations délivrées par le sous-traitant. Ces contrôles incluent également la vérification de l'absence de conflits d'intérêts en cas d'externalisation à un partenaire externe.

3.7.2 Fonctions ou activités critiques sous-traitées

Curalia sous-traite diverses activités importantes.

Les activités importantes sous traitées sont la gestion des serveurs IT, l'audit interne, la gestion de certains portefeuilles d'investissements, la fonction actuarielle.

Ces sous-traitances ont pour objectif commun la rationalité économique mais aussi le fait de pouvoir compter sur une expertise spécifique qui n'est pas disponible ou mobilisable en interne pour une entreprise de la taille de Curalia.

4 PROFIL DE RISQUES

Les risques portés par Curalia sont catégorisés de la façon suivante :

- Risque de souscription
- Risque de marché
- Risque de crédit et de défaut
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel
- Autres risques

Le tableau ci-après présente une synthèse des principaux indicateurs de solvabilité de Curalia, calculés conformément au cadre réglementaire Solvabilité II, sur la base de la formule standard.

Il met en regard la situation à fin 2025 et fin 2024. Les montants sont exprimés en mios €.

	Q4 2024	Q4 2025
Solvency Ratio	166,4%	202,6%
Own Funds	90,1	107,5
SCR	54,1	53,0
SCR Operational	2,4	2,5
Adjustment taxes	0,0	-5,9
Adjustment TP	-37,8	-56,5
Profit Sharing	42,4	73,0

Gross SCR	Q4 2024	Q4 2025
BSCR	89,5	113,0
Market risk	67,0	73,9
Counterparty default risk	2,1	2,2
Life Underwriting risks	43,9	68,0

Le Solvency Capital Requirement (SCR) représente le capital réglementaire que Curalia doit détenir pour faire face à ses risques afin d'assurer sa solvabilité.

La formule du SCR est la suivante :

$$\text{SCR} = \text{BSCR (Basic Solvency Capital Requirement)} + \text{SCR Operational} + \text{Adjustment TP} + \text{Adjustment Taxes}$$

Avec :

- SCR opérationnel = Capital Requis pour les risques opérationnels
- Adjustment Taxes = Effet sur le SCR dû à l'effet des taxes.
- Adjustment TP = Effet sur le SCR relatif à l'absorption du risque par les participations bénéficiaires

Le Basic Solvency Capital Requirement (BSCR) constitue la base du SCR. Il est obtenu par l'agrégation des SCR pour les risques suivants

- Le risque de marché
- Le risque de défaut de contrepartie.

- Le risque de souscription Vie.

Les risque de marché et de souscription sont les principaux contributeurs au SCR, ce qui reflète la sensibilité de Curalia aux chocs financiers et aux comportements des assurés.

Ces différents SCR font l'objet d'une analyse et description spécifique dans les sections suivantes du rapport. Pour chaque catégorie, les divers risques sous-jacents sont définis et évalués selon la formule standard de Solvency II mais aussi selon l'évaluation propre du risque par Curalia.

4.1 Risque de souscription vie :

4.1.1 Définition des risques

L'ensemble des risques de souscriptions portent sur des risques liés à de l'assurance vie.

Ils découlent des engagements d'assurance de Curalia sont les suivants :

- Risque de rachat ou résiliation : risque que le nombre et le niveau des résiliations des contrats d'assurance vie s'écarte des taux de résiliation estimés.
 - ✓ La formule standard de Solvency II prévoit un rachat massif de 40% des contrats ; en conséquence le risque est assez élevé en Solvency II
 - ✓ En réalité, nos portefeuilles montrent que les rachats et transferts historiques passés sont faibles et stables. Le risque de rachat futur semble faible de par les caractéristiques légales et fiscales des produits portés par Curalia. Le risque de rachat en Solvency 2 semble donc surévalué et notre solvabilité sous-évaluée.
- Risque de coûts : risque que les coûts de Curalia soient plus élevés que les estimations.
 - ✓ La formule standard évalue ce risque comme relativement élevé en prévoyant une hausse des frais immédiate (récurrente) de 10%.
 - ✓ Une inflation élevée comme en 2022 peut en effet impacter fortement nos frais. Le niveau de risque dans la formule standard semble approprié.
 - ✓ Le risque lié aux frais se gère par un suivi rigoureux et régulier des frais de l'entreprise.
- Risque de mortalité : risque que la mortalité augmente parmi nos membres qui bénéficient d'une couverture décès significative.
 - ✓ Les calculs en Solvency 2 montrent que Curalia, par la nature de ses produits, a un risque de mortalité limité. Ceci correspond à notre évaluation propre de ce risque.
- Risque de longévité : risque de voir la durée de vie de nos membres qui bénéficient d'une couverture sous forme de rente augmenter de manière significative.
 - ✓ Les calculs en Solvency 2 montrent que Curalia, par la nature de ses produits, a une exposition limitée à ce risque. Ceci correspond à notre évaluation propre des risques
- Risque de catastrophe : risque que les décès et l'invalidité suite à une catastrophe impacte les prestations de Curalia.
 - ✓ Les couvertures décès et invalidité via la couverture « solidarité » sont réassurées à 100%. Le risque est par conséquent immatériel.
 - ✓ Ceci est bien reflété dans les calculs de SCR en Solvency 2.
- Risque sur les taux d'intérêt garantis : le risque est que le rendement financier des investissements soit insuffisant pour honorer nos engagements contractuels envers nos clients dans le cadre des couvertures de type vie. Ce risque est suivi dans les risques de marché dans la section « 4.2 Risques de marché »
 - ✓ Curalia commercialise essentiellement des contrats CuraNova.

- ✓ Curanova présente un taux minimum garanti assez bas, assorti d'une participation bénéficiaire annuelle en fonction du rendement des actifs financiers. Ceci réduit le risque de ne pas pouvoir honorer le taux garanti.
- ✓ Les autres produits commercialisés proposent des contrats à taux fixe à prime unique (Curinvest 21) ou des rentes (immatériel). Pour le produit Curinvest 21, le taux d'intérêt garanti est fixé pour 8 ans.
- ✓ Curalia n'offre pas de taux garanti sur les primes futures, ce qui réduit le risque.

4.1.2 Evaluation des risques de souscription vie

Voici le détail du SCR de souscription vie selon la formule standard Solvency II au 31/12/2025 et au 31/12/2024 :

	Q4 2024	Q4 2025
Life Underwriting Risk	43,9	68,0
Mortality risk	0,2	0,4
Longevity risk	0,6	0,4
Disability	0,0	0,0
Lapse risk	37,8	61,6
Expenses risk	10,0	11,2

Comme indiqué précédemment, le Lapse Risk (risque de rachat) de Solvency II est jugé excessif car le risque des produits d'assurance portés par Curalia est assez restreint.

La hausse du risque de rachat en 2025 est liée à la hausse des taux d'intérêt.

4.2 Risques de marché

4.2.1 Définition

Les risques de marché sont inhérents à l'activité d'un assureur vie tel que Curalia.

En effet, les primes versées par les assurés sont investis dans divers actifs financiers, qui comportent un certain degré de risque.

Ce risque demeure sous contrôle grâce à divers indicateurs pour lesquels des limites ont été définies, faisant l'objet d'un suivi régulier.

La gestion du risque s'appuie sur l'application du principe de la personne prudente.

Voici les différents risques de marché pour Curalia :

- **Risque de taux d'intérêt** : risque d'une variation des fonds propres économiques suite à des changements de la courbe des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt.
 - ✓ Le risque de taux est géré en achetant des actifs financiers à taux fixe (de type obligation) dont la durée est liée à celle des engagements d'assurance. Un certain écart demeure cependant entre la durée moyenne des actifs et celle des passifs, ce qui laisse un risque de taux.
- **Risque lié au spread** : risque d'une variation d'une variation des fonds propres économiques suite à des changements du niveau des spreads de nos actifs financiers sur taux (obligations et assimilés). Les spreads sont les différences de rendements des actifs de taux par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

- ✓ Curalia investit une part significative de son portefeuille dans des obligations d'entreprises et des prêts à revenus récurrents, sous la forme de plusieurs stratégies diversifiées.
- ✓ Les mouvements de spread ne sont pas réellement problématiques pour Curalia qui, par des choix de durée des obligations appropriés, peut conserver les obligations jusqu'à leur échéance.
- ✓ Le risque de spread évalué selon la méthode standard de Solvabilité II semble donc excessif pour refléter le risque économique de Curalia.
- **Risque sur actions :** risque d'une variation des fonds propres économiques due aux changements de niveau des prix du marché des actions.
 - ✓ Curalia investit dans un portefeuille diversifié d'actions cotées car, sur le long terme, le rendement d'un portefeuille d'actions permet de dégager un rendement supérieur. Les engagements de pension envers les clients ont une durée suffisamment longue pour permettre d'investir en actions.
 - ✓ Le risque sur les actions évalué selon la méthode standard de Solvabilité II est sévère mais semble approprié pour refléter le risque économique d'un portefeuille d'actions.
- **Risque sur actifs immobiliers :** risque d'une variation des fonds propres économiques due aux variations du niveau ou de la volatilité de la valeur des actifs immobiliers.
 - ✓ Curalia investit dans l'immobilier via des fonds, directement ou via des SPV's (Special Purpose Vehicle).
 - ✓ Le risque immobilier évalué conformément selon la méthode standard de Solvabilité II semble approprié pour refléter le risque économique.
- **Risque de change :** sensibilité des fonds propres économiques de Curalia aux changements affectant le niveau des taux de change. Les risques de change sont d'application sur les actifs et les passifs libellés dans une autre devise que l'euro.
 - ✓ Curalia investit une faible partie de son portefeuille dans des actifs financiers en devises afin de diversifier ses risques et optimiser ses rendements financiers.
 - ✓ Le risque de change évalué selon la méthode standard de Solvabilité II semble approprié pour refléter le risque économique.
- **Risque de concentration :** Le risque de concentration correspond au risque que Curalia soit vulnérable en raison de l'importance de ses investissements auprès d'une seule contrepartie (état, entreprise ou groupe d'entreprise liées) ou dans un seul secteur économique.

4.2.2 Evaluation des risques de marché

Voici le détail du SCR des risques de marché selon la formule standard Solvency II au 31/12/2025 et au 31/12/2024

	Q4 2024	Q4 2025
Market Risk	67,0	73,9
Interest rate risk	12,5	14,9
Equity risk	20,3	25,0
Property risk	27,1	28,4
Spread risk	17,8	17,6
Currency risk	4,7	4,9
Concentration risk	2,3	0,8

L'augmentation du risque de taux est liée à la hausse des taux de marché et au report de l'âge de la pension à 66 ans en 2025 à puis 67 ans à partir de 2030 ainsi qu'à un volume d'affaire en hausse.

La hausse du risque equity est essentiellement liée à la hausse des marchés actions en 2025.

4.3 Risque de défaut de contrepartie

Le risque (de défaut) de contrepartie est le risque qu'une contrepartie tombe en défaut et ne puisse pas remplir ses obligations envers Curalia.

Le risque de contrepartie majeur provient des portefeuilles d'obligations et autres prêts.

Curalia y apporte beaucoup d'attention en appliquant des règles précises en termes de qualité de crédit des émetteurs de dettes et une limitation des encours par émetteur. Curalia apporte aussi une forte attention au risque lors du choix du dépositaire titre (Custodian).

Ce risque comprend le risque lié aux institutions de crédit auprès desquelles Curalia détient des comptes à vue ou des placements à court terme.

Ce risque inclut le risque sur les créances auprès des réassureurs auquel Curalia fait appel. L'impact de défaut de réassurance est limité car les encours sont assez restreints. En outre, nous collaborons seulement avec des réassureurs présentant un rating de qualité.

Il existe aussi un risque de contrepartie sur des prêts hypothécaires détenus à travers des fonds d'investissement.

Le risque de défaut évalué selon la méthode standard de Solvabilité II (cf section 4. Profil de risques) semble approprié pour refléter le risque économique.

4.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Curalia ne dispose pas de suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations immédiates envers ses assurés ou ses autres créanciers.

Ce risque ne fait pas l'objet d'une évaluation dans la formule standard de Solvency 2.

Chez Curalia, ce risque est jugé assez faible pour les raisons suivantes :

- En raison de la nature de ses activités, les flux de trésorerie entrants et sortants de Curalia sont relativement bien prévisibles. Ces flux sont suivis dans un planning de trésorerie à 12 mois, qui est mis à jour et analysé sur base régulière.
- Une planification des écarts de maturité à plus long terme (sur 20 ans) est également suivie pour s'assurer d'un équilibre satisfaisant entre les cash-flows entrant et sortant.
- En outre, Curalia détient une forte part d'actifs liquides dans son portefeuille d'investissements. Ces actifs peuvent être revendus en cas de besoin imprévu dans le planning de trésorerie à 12 mois. Même en cas d'évènement inattendu sévère qui engendrerait des cash flows sortants importants, Curalia dispose de suffisamment d'actifs liquides pour faire face. Ceci est analysé via des Stress Tests.

4.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant :

- D'erreurs dans les procédures internes dus à des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux
- D'évènements extérieurs tels que des catastrophes naturelles ou provoquées par des actions humaines (attentat).

- Des interruptions d'activités par exemple lié à la défaillance d'infrastructures, (bâtiments ou outils informatiques) de natures accidentelle (panne, incendie) ou intentionnelle (cyber attaque).

Les risques opérationnels concernent principalement le risque d'interruption des opérations, suite à un souci informatique ou sur d'autres ressources nécessaires pour le bon fonctionnement des processus (par exemple membre du personnel, bâtiment, communication, électricité,...

Ces risques sont principalement couverts par notre BCP et DRP et les contrôles internes des processus.

Une analyse annuelle fournit une vue de nos processus et des impacts en cas d'incidents. Ceci permet de déterminer les processus et les ressources les plus importantes. Cette analyse permet de focaliser nos efforts sur la réduction de risque d'indisponibilité de ces processus et ressources. Les risques identifiés font l'objet d'un suivi et d'un reporting aux organes de gestion de l'entreprise.

Les incidents opérationnels sont consignés, rapportés et évalués. Si nécessaire, des mesures appropriées sont prises.

Depuis 2019, Curalia gère également un portefeuille d'assurance vie pour le compte de tiers. Cette gestion se fait sur un environnement ICT complet "autonome", qui est une copie de l'environnement existant pour le portefeuille de Curalia. Cet environnement distinct garantit une séparation adéquate des rapports et de la gestion. Cette activité n'engendra pas vraiment de risque supplémentaire au risque opérationnel "propre" de Curalia.

La formule standard Solvency II donne une évaluation pour le risque opérationnel. Cette formule est forfaitaire selon le niveau des réserves de Curalia. Curalia n'effectue pas de calcul propre des risques opérationnels mais gère ces risques par des pratiques adéquates en termes de sécurité informatique et des infrastructures, via le contrôle interne et par de la conscientisation.

Le risque opérationnel est suivi par des indicateurs de Risk Appetite.

4.6 Autres risques matériels

Le risque commercial est le risque de ne plus être considéré comme un acteur de référence par le groupe cible/les membres. On l'évalue sur base de l'évolution du nombre de membres en fonction de la taille du groupe cible et sur base du maintien du niveau de déconventionnement. Cette évaluation est intégrée au rapport commercial présenté au comité de direction et au Conseil d'Administration. Le comité de direction prend des mesures adéquates ou les soumet au conseil d'administration.

Le risque de réputation est également important. Il est difficile à évaluer et à suivre. Il peut notamment s'expliquer par une baisse de qualité de service, parce qu'on ne peut pas proposer des conditions financières correctes, à cause de problèmes de confidentialité et de conformité, de malversations ou d'articles de presse négatifs, justifiés ou non, etc... Une bonne organisation interne est la première ligne de défense. Vu l'importante représentation des organisations de prestataires de soins du groupe cible au sein du conseil d'administration, la direction de Curalia est bien placée pour détecter les atteintes à la réputation qui pourraient se présenter et les gérer.

Le risque juridique et de compliance est le un risque d'éventuels non-respects de lois et règles applicables ou le fait que des changements dans la législation pourraient impacter négativement les activités commerciales de Curalia. Les évolutions légales et réglementaires sont suivies par le compliance officer et le département legal afin de pouvoir les identifier, analyser et les rapporter aux organes de gestion de Curalia et ainsi gérer les risques liés à ces évolutions. Un élément important à suivre pour Curalia est une éventuelle modification des modalités de financement par l'INAMI des cotisations de pension complémentaire pour les prestataires de soins de santé conventionnés. L'évolution du taux de conventionnement des prestataires est également un élément d'attention. Une évolution majeure d'un

des deux éléments peut en effet influencer matériellement le volume de prime annuel encaissé par Curalia.

4.7 Autres informations

Curalia utilise de la réassurance pour limiter les risques liés aux garanties optionnelles de solidarité incluses dans certains contrats de pension : les garanties indemnité journalière, invalidité, décès du règlement de solidarité sont réassurées à 100%. La garantie prime de maternité n'est pas réassurée mais les montants sont très limités.

5 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le principe général de valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est le suivant :

- Les actifs sont valorisés à hauteur du montant auquel ils peuvent être négociés entre parties indépendantes bien informées et disposées à faire une transaction ;
- Les passifs sont valorisés à hauteur du montant auquel ils peuvent être transférés ou réglés entre parties indépendantes bien informées et consentantes. Aucune correction n'est faite pour la solvabilité propre de la compagnie d'assurance ou de réassurance.

5.1 Actifs

Aperçu (en '000)

	Solvency II value	Statutory accounts value	Differences
Intangible assets	0	1.378	-1.378
Deferred tax assets	0	0	0
Property, plant & equipment held for own use	40.542	29.322	11.220
Participations	21.889	21.940	-51
Equities	42.127	40.328	1.800
Government Bonds	245.826	319.015	-73.189
Corporate Bonds	85.120	87.057	-1.937
Investment funds	167.587	162.897	4.690
Derivatives	0	0	0
Loans on policies	14.269	15.555	-1.286
Loans & mortgages to individuals	0	0	0
Other loans & mortgages	37.877	37.647	230
Reinsurance recoverables from life	2.104	2.289	-185
Insurance & intermediaries receivables	545	545	0
Reinsurance receivables	85	85	0
Receivables (trade, not insurance)	11.107	11.107	0
Cash and cash equivalents	13.878	13.878	0
Any other assets, not elsewhere shown	414	414	0
Total assets	683.370	743.457	-60.087

Le bilan statutaire de Curalia est établi conformément à la législation comptable belge. Les écarts entre les valeurs reprises au bilan statutaire et au bilan Solvency II sont issues de la valorisation à la valeur de marché, telle que décrite ci-dessous, et de la valeur comptable. La valeur comptable des actifs est basée sur les prix d'achat historiques corrigés des amortissements et des éventuelles réductions de valeur.

Les exceptions sont les suivantes :

- Intangible assets : il s'agit des logiciels développés sur mesure pour Curalia, des mises à niveau et des autres logiciels. Ceux-ci ne peuvent pas être vendus à d'autres utilisateurs. La valeur Solvabilité II

est par conséquent 0.

- Deferred tax asset : aucun impôt différé n'est repris dans les comptes annuels statutaires (selon la législation comptable belge).

	Solvency II value 31/12/2025	Solvency II value 31/12/2024	Differences
<u>Intangible assets</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Deferred tax assets</u>	<u>0</u>	<u>3.918</u>	<u>-3.918</u>
<u>Property, plant & equipment held for own use</u>	<u>40.542</u>	<u>39.078</u>	<u>1.464</u>
<u>Participations</u>	<u>21.889</u>	<u>25.204</u>	<u>-3.315</u>
<u>Equities</u>	<u>42.127</u>	<u>39.177</u>	<u>2.951</u>
<u>Government Bonds</u>	<u>245.826</u>	<u>218.537</u>	<u>27.289</u>
<u>Corporate Bonds</u>	<u>85.120</u>	<u>79.994</u>	<u>5.126</u>
<u>Investment funds</u>	<u>167.587</u>	<u>165.309</u>	<u>2.278</u>
<u>Derivatives</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Loans on policies</u>	<u>14.269</u>	<u>12.101</u>	<u>2.168</u>
<u>Loans & mortgages to individuals</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Other loans & mortgages</u>	<u>37.877</u>	<u>41.042</u>	<u>-3.165</u>
<u>Reinsurance recoverables from life</u>	<u>2.104</u>	<u>2.134</u>	<u>-30</u>
<u>Insurance & intermediaries receivables</u>	<u>545</u>	<u>567</u>	<u>-22</u>
<u>Reinsurance receivables</u>	<u>85</u>	<u>0</u>	<u>85</u>
<u>Receivables (trade, not insurance)</u>	<u>11.107</u>	<u>1.893</u>	<u>9.215</u>
<u>Cash and cash equivalents</u>	<u>13.878</u>	<u>24.392</u>	<u>-10.514</u>
<u>Any other assets, not elsewhere shown</u>	<u>414</u>	<u>393</u>	<u>21</u>
Total assets	683.370	653.738	29.633

L'acquisition d'obligations d'État en 2025 explique la forte augmentation du poste Government & Corporate Bonds. Les créances concernent principalement une créance fiscale ainsi qu'une créance liée à la vente d'un fonds.

5.1.1 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre le bilan statutaire et le bilan Solvency II, compte tenu du traitement fiscal de certains postes. Ce calcul aboutit à un actif ou à un passif net d'impôt différé. Si le calcul donne une créance fiscale reportée, on vérifie sur la base des résultats fiscaux budgétisés s'il y a une base fiscale suffisante pour récupérer la créance sur une période de six ans.

Les principales sources d'impôts différés au 31/12/2025 sont les suivantes :

- L'écart de valorisation des provisions techniques ;
- La moins-value différée sur obligations ;
- Les pertes fiscales reportables (survenant après la reprise de la 'provision clignotant' qui a déjà été taxée par les autorités fiscales)

Ce calcul a abouti au 31/12/2025, à un passif d'impôt différé de 7,8 millions d'EUR.

5.1.2 Immobilier

La valeur de marché est basée sur les valeurs figurant dans le rapport de l'expert. Une nouvelle valorisation est effectuée tous les deux ans ; la dernière valorisation a eu lieu fin 2025.

Les achats récents (< 2 ans) pour lesquels aucune valorisation n'a été effectuée par un expert sont repris à la valeur comptable (prix d'achat moins amortissements).

5.1.3 Participations

Pour la filiale Curalia Brokers, la valeur de marché correspond à la part dans les fonds propres après déduction des immobilisations incorporelles et d'une provision pour passif social. Aucune valeur ne peut être comptabilisée pour le portefeuille de clients selon la directive Solvency II.

La valeur de marché des filiales qui louent de l'immobilier (principalement des bureaux) est calculée selon la méthode Solvency II des fonds propres ajustés.

Pour les autres participations, la valeur de marché est calculée sur la base des rapports NAV audités des sociétés ou sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie, basée sur le dernier modèle financier disponible. Lorsqu'il s'agit d'un achat récent, la valeur d'achat est retenue.

5.1.4 Actions

5.1.4.1 Actions cotées

La valeur de marché est basée sur les cours à la fin de la période rapportée, provenant de fournisseurs de données externes.

5.1.4.2 Actions non cotées

La valeur de marché est basée sur le dernier rapport NAV audité des sociétés.

5.1.5 Obligations

La valeur de marché est basée sur les cours à la fin de la période rapportée, provenant de fournisseurs de données externes. Les intérêts acquis sur les emprunts d'État sont aussi comptabilisés.

5.1.6 Fonds de placement

La valeur du marché est basée sur les cours boursiers à la fin de la période concernée, issus des rapports des gestionnaires et/ou du dépositaire. La valeur de marché des fonds non-côtés est déterminée sur base du dernier rapport d'évaluation de la valeur nette d'inventaire de ces fonds.

5.1.7 Produits dérivés

La valeur du marché des options est déterminée sur base du prix du marché fourni par le courtier et vérifié à la clôture officielle du marché régulier. À la date de clôture, la valeur de marché positive de l'option d'achat/de vente est comptabilisée à l'actif, la valeur négative de l'option d'achat/de vente est comptabilisée au passif sous la rubrique "*Derivatives*".

5.1.8 Avances sur police

Pour les avances sur police, les flux de trésorerie sont déterminés jusqu'à la fin de l'avance (= échéance du contrat). Ces flux sont actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA, sans correction pour volatilité. Il n'y a pas de risque de défaut vu que la garantie (les provisions techniques) est supérieure au capital prêté.

5.1.9 Autres prêts et prêts hypothécaires

Le principe général appliqué est l'actualisation au taux du marché. Si toutefois cela concerne une transaction récente, la position est non matérielle ou que la variation du taux du marché n'est pas notable, on valorise à la valeur comptable (= valeur nominale), intérêts acquis compris.

5.1.10 Part du réassureur dans les provisions techniques

Pour déterminer la valeur du marché, les flux de trésorerie jusqu'à l'échéance des contrats sont actualisés à l'aide de la courbe des taux de l'EIOPA à la date de reporting avec une correction pour volatilité, au lieu du taux d'intérêt technique.

5.1.11 Créances et autres actifs

Il s'agit des créances à court terme qui sont pour cette raison comptabilisées à la valeur comptable.

Les valeurs disponibles et équivalents sont comptabilisés à la valeur comptable, éventuels intérêts acquis compris.

Les autres immobilisations corporelles, divers éléments de valeur limitée, sont comptabilisés à la valeur comptable.

5.2 Provisions techniques

5.2.1 Aperçu

En ('000) EUR

	Solvency II value	Statutory accounts value	Differences
Provisions techniques - vie	561.614	665.927	-104.313
TOTAL	561.614	665.927	-104.313

Les provisions techniques Solvency II s'élèvent à 561,6 millions EUR au 31/12/2025 (552,3 millions EUR au 31/12/2024) et les provisions techniques statutaire à 665,9 millions EUR au 31/12/2025 (628,4 millions EUR au 31/12/2024).

L'écart entre les provisions techniques évaluées à des fins de solvabilité et celles établies selon les règles comptables statutaires s'explique principalement par les différences de méthodologie et d'hypothèses utilisées. Les provisions techniques Solvency II reposent sur une valorisation économique et prospective, fondée sur des hypothèses économiques tandis que les provisions techniques statutaires sont déterminées sur la base d'hypothèses tarifaires et comptables. Ces différences de cadre de valorisation conduisent à un niveau de provisions techniques inférieur en Solvabilité II par rapport aux comptes statutaires.

Les sections suivantes détaillent divers éléments liés au calcul des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II

5.2.2 Informations générales

Les provisions techniques représentent la valeur économique des engagements d'assurance.

Conformément au cadre Solvency II, et notamment à l'article 77 de la directive 2009/138/CE, les provisions techniques se composent de deux éléments distincts : la Best Estimate et la Risk Margin.

1. La Best Estimate reflète la valeur actuelle des Cash Flows futurs à payer dans le cadre des engagements liés au contrat d'assurance. Ces flux sont calculés sur la base d'hypothèses réalistes et de paramètres de marché appropriés.

2. La Risk Margin vise à tenir compte du coût de portage des risques non couverts par le marché jusqu'à l'extinction des engagements. Elle garantit que le niveau total des provisions techniques est suffisant pour permettre la reprise des engagements par une autre entreprise d'assurance.

Chez Curalia, les provisions techniques sont intégralement rattachées à la branche de l'assurance vie.

5.2.3 Hypothèses

Diverses hypothèses sont utilisées pour la détermination des Cash-Flow futur à payer. Il s'agit d'hypothèses économiques et non économiques.

Les hypothèses économiques reposent sur des paramètres de marché observables tels que la courbe des taux sans risque. Les hypothèses relatives aux actifs, incluant notamment les revenus récurrents attendus et l'allocation stratégique d'actifs, sont définies de manière prudente et cohérente avec la stratégie d'investissement arrêtée par le conseil d'administration et intégrée dans les projections.

Les hypothèses non économiques portent sur la mortalité, les coûts et les comportements des assurés tels que les hypothèses de rachat.

L'ensemble des hypothèses est revu régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence et de leur cohérence avec l'évolution du portefeuille et de l'environnement économique.

5.2.4 Provisions techniques - Méthodologie

La valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements d'assurance et de réassurance à une autre entreprise d'assurance ou de réassurance.

L'article 77 de la directive 2009/138/CE décrit le calcul des provisions techniques et stipule que la valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

2 méthodes sont utilisées pour la Best Estimate des provisions techniques :

- Modélisation complète : la meilleure estimation est basée sur la valeur actuelle des Cash Flows futurs estimés liés aux engagements d'assurance, incluant les paiements aux clients et les frais pour la gestion de ces engagements. Une estimation des participations bénéficiaires futures est également incluse dans les Cash flows estimés.
- La valeur comptable : la meilleure estimation correspond à la valeur comptable. Ceci est une simplification pour les contrats représentant une faible proportion des réserves

98% du portefeuille est valorisé selon la modélisation complète.

Les flux de trésorerie attendus sont modélisés en tenant compte de la nature des engagements contractuels envers les assurés (type de contrat) et des éléments individuels tels que la date de naissance, la date d'échéance, etc.

La marge de risque est telle que la valeur des provisions techniques est égale au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance seraient censées facturer pour la prise en charge et l'exécution des obligations d'assurance et de réassurance.

5.2.5 Correction pour volatilité

Curalia utilise la correction pour volatilité prévue dans le cadre de Solvency 2. Conformément à la circulaire de la Banque Nationale de Belgique, Curalia a introduit un dossier de Correction pour volatilité à titre informatif.

Ne pas utiliser la correction pour volatilité (VA) engendrerait au 31/12/2025

- Une augmentation de 7,3 mios€ du Best Estimate
- Une réduction de 1.0 mios€ sur le SCR
- Une baisse du ratio de solvabilité de 9.2% à 193.4%

5.3 Autres passifs

Vous trouverez ci-dessous les autres passifs sous Solvency II et ceux des comptes statutaires au 31/12/2025 (en '000) :

	Solvency II value	Statutory accounts value	Differences
Other technical provisions	0	13.000	-13.000
Provisions other than technical provisions	850	850	0
Pension benefit obligations	0	0	0
Deposits from reinsurers	141	140	1
Deferred tax liabilities	7.767	0	7.767
Debts owed to credit institutions	0	0	0
Derivatives	0	0	0
Insurance & intermediaries payables	2.149	2.149	0
Reinsurance payables	354	354	0
Payables (trade, not insurance)	2.575	2.575	0
Subordinated liabilities in BOF	10.010	10.010	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	437	437	0
TOTAL	24.284	29.516	-5.232

Le poste « autres provisions techniques » dans les comptes statutaires s'élève à 13,0 millions EUR dans les comptes annuels et correspond au fonds pour dotations futures. Ce poste figure dans les fonds propres sous Solvency II, sous la rubrique « surplus funds ».

Dans les comptes annuels statutaires (conformément à la législation comptable belge), aucun impôt différé n'est comptabilisé.

	Solvency II value 31/12/2025	Solvency II value 31/12/2024	Differences
Other technical provisions	0	0	0
Provisions other than technical provisions	850	0	850
Pension benefit obligations	0	0	0
Deposits from reinsurers	141	170	-29
Deferred tax liabilities	7.767	0	7.767
Debts owed to credit institutions	0	0	0
Derivatives	0	0	0
Insurance & intermediaries payables	2.149	2.281	-132
Reinsurance payables	354	391	-37
Payables (trade, not insurance)	2.575	8.131	-5.555
Subordinated liabilities in BOF	10.010	10.010	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	437	348	89
TOTAL	24.284	21.330	2.954

Notamment en raison de la modification du traitement fiscal de la provision d'alerte, la DTA se transforme en DTL dans le bilan Solvabilité II. Le poste des dettes diminue en raison de la reprise de dettes fiscales qui ne sont plus dues (suite à la décision favorable obtenue dans le cadre du litige relatif à la déductibilité de la provision d'alerte).

5.4 Méthodes alternatives d'évaluation

Toutes les informations concernant la valorisation sont reprises aux points ci-dessus.

5.5 Autres informations

Pas d'application pour Curalia.

6 GESTION DU CAPITAL

6.1 Fonds propres

6.1.1 Informations sur les objectifs, politiques et procédures pour la gestion des fonds propres

6.1.1.1 Particularité d'une organisation mutuelle

En tant qu'organisation mutuelle, Curalia a une position spécifique en matière de constitution des fonds propres.

Constitution par mise en réserve des bénéfiques : Pratiquement tous les fonds propres ont été et sont constitués par la mise en réserve des bénéfiques. Il s'agit de fonds Tier I.

Destination du capital : Le capital n'est constitué que pour honorer les engagements à l'égard des membres avec une grande certitude et pour se conformer aux exigences légales de capital pour un assureur agréé. Aucun autre but de lucre spécifique n'est poursuivi pour les fondateurs ou les actionnaires, si ce n'est le rendement au bénéfice des membres.

Rémunération limitée des actionnaires : Plusieurs associations membres fondatrices reçoivent une rémunération sur leur capital. La décision à ce sujet est prise chaque année lors de l'assemblée générale. En principe, le même rendement que celui accordé aux membres sur leur contrat est appliqué. Il s'agit en tout cas d'un montant très limité sans impact significatif sur la position en capital. Modèle de revenus de Curalia et relation avec la politique en matière de capital.

Curalia vise une organisation efficace au bénéfice de ses membres. Les revenus des commissions d'entrée et des chargements, la valeur ajoutée des activités de courtage et les revenus nets stables de l'activité d'assurance servent à supporter les frais de fonctionnement ainsi que la croissance des fonds propres en fonction de la croissance de la société.

En principe, l'ensemble des revenus financiers sont reversés aux membres dont une première partie sous forme d'intérêts garantis. À partir de 2015, les intérêts de la nouvelle production CuraNova ne sont garantis que jusqu'à la fin de l'année civile, puis sont garantis chaque année pour une période d'un an sur l'ensemble de la réserve. Dans la formule de détermination du taux d'intérêt, on se base sur les revenus financiers récurrents estimés, en tenant compte d'une marge. Cette marge permet d'anticiper les chocs. À la fin de chaque période de garantie, on décide dans quelle mesure un rendement supplémentaire peut être accordé aux membres sous la forme d'une participation bénéficiaire, en fonction du rendement réel, des fonds propres (indicateurs d'appétit du risque, ORSA) et des éventuelles limites légales. Ce processus décisionnel est mentionné ici parce qu'il est plus important pour la gestion du capital de Curalia que la politique de distribution.

6.1.1.2 Appétit au risque et relation avec la politique en matière de capital

L'appétit au risque est en grande partie déterminé par les mêmes principes que la politique en matière de capital : disposer de suffisamment de fonds propres pour répondre correctement aux exigences de Solvabilité II et maîtriser la volatilité de ce ratio dans le temps (cf. système de gestion des risques). Les indicateurs d'appétit au risque donnent une base quantitative à la politique en matière de capital. Des informations plus détaillées concernant l'appétit au risque sont disponibles dans la Risk Appetite Policy.

6.1.1.3 ORSA et politique en matière de capital

Dans le rapport ORSA, Curalia évalue ses besoins en fonds propres du moment, ainsi que prospectivement pour les années à venir.

Curalia estime qu'il n'est pas nécessaire de conserver des fonds propres spécifiques supplémentaires par

rapport aux exigences de la formule standard de Solvency 2.

Curalia souhaite toutefois se conformer à sa propre estimation du besoin en fonds propres avec une marge confortable, afin d'anticiper la croissance et les risques imprévisibles.

6.1.1.4 Recours aux éléments Tier II et Tier III

Le rendement financier revient aux membres. Tout recours aux fonds propres Tier II ou Tier III auprès de tiers représente à cet égard un coût pour les membres. Le conseil d'administration souhaite que le rendement pour les membres baisse le moins possible. Les décisions dans la cadre de l'application de Solvabilité II et ses exigences supérieures en fonds propres en témoignent.

Seul le conseil d'administration peut prendre des décisions à cet égard. Il ne le fera que dans des circonstances exceptionnelles. Exemple : exigences de fonds propres supplémentaires pour des investissements donnant à terme un rendement supplémentaire pour les membres.

Si nécessaire, le conseil d'administration doit veiller à obtenir l'accord de la Banque Nationale de Belgique avant de faire appel à des éléments de fonds propres supplémentaires.

6.1.1.5 Autres éléments procéduraux

Vu les techniques extrêmement simples de constitution et de gestion du capital et le caractère exceptionnel d'une dérogation, ceci s'applique à toutes les questions procédurales : validation au comité de direction, discussion entre le management et le réviseur externe, validation par la Banque Nationale de Belgique si le réviseur l'estime nécessaire, avis favorable du comité pour la supervision et les risques et validation par le conseil d'administration.

6.1.1.6 Plan de gestion du capital à moyen terme

À la suite de ce qui précède, donc du statut mutualiste de Curalia, de la position de capital de solvabilité requis attendue et de l'ORSA, à moyen terme :

- Aucune émission de capital n'est prévue ;
- Pas d'échéance en vue de prêt subordonné pris en compte pour Tier I, Tier II ou Tier III ;
- Par conséquent, il n'y a aucune incidence sur la position en capital vu ce qui précède ;
- La politique de distribution ne change pas, autrement dit une rémunération décidée annuellement pour les associations membres fondatrices qui a un impact potentiel extrêmement faible sur la position en capital.

6.1.2 Structure, montant et qualité des fonds propres

6.1.2.1 Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings

Le « Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings » correspond au capital souscrit des comptes statutaires et s'élève à 850.000 €.

Le capital souscrit est le capital donné par les membres fondateurs de l'association d'assurance mutuelle Curalia (à savoir les associations professionnelles).

Cette partie des fonds propres à la qualité du Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

6.1.2.2 Surplus funds

Le « surplus fund » s'élève à 13,0 millions EUR au 31/12/2025 (contre 4,6 millions EUR au 31/12/2024) et correspond au fonds destiné aux dotations futures.

Cette partie des fonds propres est considérée comme Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

6.1.2.3 Subordinated liabilities

Les '*subordinated liabilities*' ont une valeur de 10 millions EUR. Cela concerne le prêt subordonné émis en janvier 2006 avec un taux flottant à partir de février 2016. Ce prêt est comptabilisé à la valeur nominale.

Ce prêt est qualifié de Tier 2, conformément à la réglementation Solvency II.

6.1.2.4 Reconciliation reserve

La 'reconciliation reserve' permet de réconcilier la différence entre les valeurs comptables et les valeurs sous Solvency II et représente les différences de valorisation (valeur de marché - valeur d'affectation/valeur d'acquisition).

Le montant de la 'reconciliation reserve' s'élève à 83,6 millions EUR au 31/12/2025 (versus 69,0 millions EUR au 31/12/2024). Cette partie des fonds propres est du Tier 1 conformément à la réglementation Solvency II.

Conformément à la réglementation Solvency II :

	Tier I	Tier II	Tier III
Paid-in initial funds:	X		
Surplus funds:	X		
Subordinated liabilities:		X	
Deferred tax assets:			X
Reconciliation reserve:	X		

6.1.3 Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

Ci-dessous, vous pouvez trouver les montants des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) au 31/12/2025 (en '000 EUR) :

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the SCR	107.482,7	97.472,7		10.010,0	0,0

La totalité des fonds propres est éligible pour couvrir le SCR au 31/12/2025.

6.1.4 Montant des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR

Ci-dessous, vous pouvez trouver les montants des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) au 31/12/2025 (en '000 EUR) :

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the MCR	100.229,7	97.472,7		2.757,0	X

Le Tier 3 n'est pas éligible pour le MCR. Le Tier 2 n'est éligible qu'à hauteur de 20% du MCR. Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR représentent 93% du total des fonds propres au 31/12/2025 (79% des fonds propres au 31/12/2024).

6.1.5 Fonds propres selon les comptes statutaires et Solvency II

Vous trouverez ci-dessous les fonds propres des comptes statutaires et les fonds propres sous Solvency II au 31/12/2025 (en '000 EUR) :

	Comptes statutaires	Solvency II	
Capital souscrit	850	850	Paid-in initial funds, members' contributions for mutual undertakings
Plus-values de réévaluation	1.091	0	
Réserves indisponibles	3.179	3.179	Reconciliation reserve
Réserves disponibles	42.895	42.895	Reconciliation reserve
Passifs subordonnés	10.010	10.010	Subordinated liabilities
Fonds pour dotations futures	13.000	13.000	Surplus funds
		0	Defered tax assets
		37.549	Reconciliation reserve (other)
TOTAL	71.025	107.483	TOTAL

Les différences pour les fonds propres se situent au niveau des plus-values de réévaluation et du 'reconciliation reserve'.

La notion de réévaluation n'existe pas sous Solvency II puisque les actifs sont repris en valeur de marché.

La 'reconciliation reserve' permet de réconcilier la différence entre les valeurs comptables et les valeurs sous Solvency II et représente les différences de valorisation (valeur de marché - valeur d'affectation).

6.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et Capital minimum requis (MCR)

6.2.1 Capital de solvabilité requis

Curalia applique la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis (SCR).

Au 31/12/2025, le SCR de Curalia se décompose comme suit (en '000 EUR) :

	Q4 2025
SCR	53,0
SCR Operational	2,5
Adjustment taxes	-5,9
Adjustment TP	-56,5
Profit Sharing	73,0
Gross SCR	Q4 2025
BSCR	113,0
Market risk	73,9
Counterparty default ris	2,2
Life Underwriting risks	68,0

L'analyse détaillée du SCR se trouve dans la section 4. Profil de risques

6.2.2 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) est calculé à l'aide de la formule standard.

Le MCR et le MCR ratio son repris dans le tableau suivant (en '000 EUR).

	31/12/2025
MCR Ratio	727,1%
MCR	13.785,0
Eligible own funds for MCR	100.229,7

Le MCR-ratio de Curalia est de 727% au 31/12/2025 (contre 488% au 31/12/2024).

6.3 Informations complémentaires

Le sous-module risque sur actions basé sur la duration pour le calcul du SCR n'est pas utilisé chez Curalia.

Curalia n'utilise pas de modèle interne pour Solvency 2. Curalia détermine son SCR selon la formule standard.

Curalia satisfait aux exigences de couverture du MCR et du SCR.

Curalia estime que les informations reprises dans ce rapport SFCR permettent aux tiers d'avoir une vue claire, complète et fiable sur la solidité, la transparence et la maîtrise des risques de Curalia.

					Solvency II value	
					C0010	
Assets	Goodwill			R0010		
	Deferred acquisition costs			R0020		
	Intangible assets			R0030		
	Deferred tax assets			R0040	0	
	Pension benefit surplus			R0050		
	Property, plant & equipment held for own use			R0060	8,327,000	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)				R0070	594,764,552
		Property (other than for own use)			R0080	32,215,000
		Holdings in related undertakings, including participations			R0090	21,889,000
		Equities			R0100	42,127,488
			Equities - listed		R0110	42,127,488
			Equities - unlisted		R0120	0
		Bonds			R0130	330,946,008
			Government Bonds		R0140	245,825,997
			Corporate Bonds		R0150	85,120,010
			Structured notes		R0160	0
			Collateralised securities		R0170	0
		Collective Investments Undertakings			R0180	167,587,056
		Derivatives			R0190	0
		Deposits other than cash equivalents			R0200	0
		Other investments			R0210	0
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts			R0220	0	

	Loans and mortgages			R0230	52,145,582
		Loans on policies		R0240	14,268,716
		Loans and mortgages to individuals		R0250	0
		Other loans and mortgages		R0260	37,876,866
	Reinsurance recoverables from:			R0270	2,103,995
		Non-life and health similar to non-life		R0280	0
			Non-life excluding health	R0290	0
			Health similar to non-life	R0300	0
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	2,103,995
			Health similar to life	R0320	0
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	2,103,995
	Life index-linked and unit-linked	R0340	0		
	Deposits to cedants			R0350	0
Insurance and intermediaries receivables			R0360	544,819	
Reinsurance receivables			R0370	85,368	
Receivables (trade, not insurance)			R0380	11,107,485	
Own shares (held directly)			R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in			R0400		
Cash and cash equivalents			R0410	13,877,879	
Any other assets, not elsewhere shown			R0420	413,751	
Total assets			R0500	683,370,430	
Liabilities		R0510	0		

				R0520	0
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530	0
			Best Estimate	R0540	0
			Risk margin	R0550	0
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	0
			Technical provisions calculated as a whole	R0570	0
			Best Estimate	R0580	0
		Risk margin	R0590	0	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	561,613,888
		Technical provisions - health (similar to life)		R0610	0
			Technical provisions calculated as a whole	R0620	0
			Best Estimate	R0630	0
			Risk margin	R0640	0
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	561,613,888
	Technical provisions calculated as a whole		R0660	0	
	Best Estimate		R0670	550,384,785	
		Risk margin	R0680	11,229,103	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690	0
		Technical provisions calculated as a whole	R0700	0	
		Best Estimate	R0710	0	
		Risk margin	R0720	0	
	Other technical provisions			R0730	
	Contingent liabilities			R0740	
	Provisions other than technical provisions			R0750	850,000
	Pension benefit obligations			R0760	
	Deposits from reinsurers			R0770	141,076
	Deferred tax liabilities			R0780	7,767,304
	Derivatives			R0790	0
	Debts owed to credit institutions			R0800	476

	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810	0
	Insurance & intermediaries payables			R0820	2,149,246
	Reinsurance payables			R0830	353,796
	Payables (trade, not insurance)			R0840	2,549,801
	Subordinated liabilities			R0850	10,010,000
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	10,010,000
	Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	436,636
	Total liabilities			R0900	585,872,224
Excess of assets over liabilities				R1000	97,498,207

			Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
			Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
			C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written	Gross	R1410		43,306,837							43,306,837
	Reinsurers' share	R1420		2,541,529							2,541,529
	Net	R1500		40,765,308							40,765,308
Premiums earned	Gross	R1510		43,306,837							43,306,837
	Reinsurers' share	R1520		2,541,529							2,541,529
	Net	R1600		40,765,308							40,765,308
Claims incurred	Gross	R1610		11,325,364							11,325,364
	Reinsurers' share	R1620		808,095							808,095
	Net	R1700		10,517,269							10,517,269
Expenses incurred		R1900		9,417,957							9,417,957
Balance - other technical expenses/income		R2510									0
Total technical expenses		R2600									163,471
Total amount of surrenders		R2700		163,471							163,471

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of transitional on technical provisions	Impact of transitional on interest rate	Impact of volatility adjustment set to zero	Impact of matching adjustment set to zero
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Technical provisions	R0010	561,613,888	0	0	9,164,914	0
Basic own funds	R0020	107,482,707	0	0	-6,873,686	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	107,482,707	0	0	-6,873,686	0
Solvency Capital Requirement	R0090	53,044,588	0	0	-1,033,276	0
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	100,229,703	0	0	-6,832,549	0
Minimum Capital Requirement	R0110	13,784,984	0	0	205,686	0

	Insurances with profit participation	Index-linked and unlinked insurance		Other life insurance		Amulies stemming from non-life contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations		Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Amulies stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	CO160	CO170			CO180	CO190			
	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO150	CO160	CO170	CO180	CO210
Technical provisions calculated as a whole														
Total Recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a sum of BE and RM														
Best Estimate														
Total Recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default										550,384,795				0.00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and FinRe Re - total										2,103,995				0.00
Risk Margin										548,280,790				0.00
Technical provisions - total										11,229,103				0.00
										561,613,898				0.00

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0			
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	850,000	850,000		
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0			
	Surplus funds	R0070	13,000,000	13,000,000		
	Preference shares	R0090	0			
	Share premium account related to preference shares	R0110	0			
	Reconciliation reserve	R0130	83,622,707	83,622,707		
	Subordinated liabilities	R0140	10,010,000			10,010,000
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0			0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0			
Total basic own funds after deductions		R0290	107,482,707	97,472,707	0	10,010,000
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0			
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0			
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			
	Other ancillary own funds	R0390	0			
	Total ancillary own funds		R0400	0		0
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	107,482,707	97,472,707	0	10,010,000
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	107,482,707	97,472,707	0	10,010,000
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	107,482,707	97,472,707	0	10,010,000
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	100,229,703	97,472,707	0	2,756,997
SCR		R0580	53,044,588			
MCR		R0600	13,784,984			
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	202.6%			
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	727.1%			

		Value	
		C0060	
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	97,498,207
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	25,500
	Other basic own fund items	R0730	13,850,000
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
		R0760	83,622,707
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included		R0790	0

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	73,934,887	
Counterparty default risk	R0020	2,171,475	
Life underwriting risk	R0030	68,024,855	
Health underwriting risk	R0040	0	
Non-life underwriting risk	R0050	0	
Diversification	R0060	-31,138,740	
Intangible asset risk	R0070	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	112,992,476	

			Value
			C0100
Operational risk		R0130	2,476,732
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	-56,530,776
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-5,893,843
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	53,044,588
Capital add-on already set		R0210	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Solvency capital requirement		R0220	53,044,588
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	475,231,296	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	73,049,494	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	13,784,984

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	13,784,984
SCR	R0310	53,044,588
MCR cap	R0320	23,870,065
MCR floor	R0330	13,261,147
Combined MCR	R0340	13,784,984
Absolute floor of the MCR	R0350	4,000,000
Minimum Capital Requirement	R0400	13,784,984